



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 47 de l'ordre du jour

Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995

- a) **Rapport du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (A/48/48)**
- b) **Projet de résolution (A/48/L.7)**
- c) **Projet de décision (A/48/48, sect. III)**

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je prie le Rapporteur du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, S. E. Mme Lucille Mathurin Mair, de la Jamaïque, de présenter le rapport du Comité préparatoire.

Mme Mathurin Mair (Jamaïque), Rapporteur du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai le plaisir et l'honneur de présenter le rapport du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, publié sous la cote A/48/48.

La section I de ce rapport, "Historique et Introduction", nous rappelle qu'à la 76e séance plénière de sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-sixième session la question intitulée "Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995". L'Assemblée générale a, par

la suite, adopté une décision (46/472) par laquelle elle a décidé de créer un Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, composé des membres du Bureau et ouvert à la participation de tous les Etats Membres, et de charger le Comité préparatoire d'examiner et de lui présenter, à sa quarante-septième session, des propositions concernant les activités appropriées pour célébrer le cinquantième anniversaire. Par la suite, en décembre 1992, l'Assemblée générale a examiné le premier rapport du Comité préparatoire (A/47/48). L'Assemblée générale a alors pris note des travaux du Comité préparatoire en 1992 et l'a chargé de poursuivre ses travaux et de lui rendre compte à sa quarante-huitième session. Le présent rapport fait suite à cette décision.

Au cours de l'année écoulée, le Comité préparatoire a tenu cinq réunions : en février, mars, avril, mai et juin. Lors d'une réunion particulièrement importante, tenue le 22 février 1993, le Comité était saisi d'une note du Président (A/AC.240/1993/L.4), qui précisait le programme de travail du Comité et exposait les questions de fond appelant son attention. Cette note a fourni une base utile à la poursuite des débats du Comité, base qui a ultérieurement été mise à jour dans le projet d'ordre du jour annoté (A/AC.240/1993/L.5), approuvé en mars 1993.

A ses 3e et 4e réunions tenues en cours d'année, le Comité a examiné les principes fondamentaux à appliquer pour l'organisation du cinquantième anniversaire et a convenu que : les activités organisées par les Nations Unies pour le cinquantième anniversaire devraient, dans toute la mesure possible, revêtir un caractère international reflétant l'universalité de l'Organisation; que la répartition des tâches et activités entre le système des Nations Unies et les Etats Membres devrait être clairement déterminée afin d'éviter tout double emploi; que la célébration du cinquantième anniversaire devrait comporter un point culminant de portée

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.32
8 novembre 1993

FRANCAIS

universelle, qui devrait avoir des répercussions durables et une puissante valeur symbolique; et que les activités devraient se dérouler et être offertes dans toutes les langues officielles.

En ce qui concerne le thème de l'anniversaire, le Comité a consacré énormément de temps et d'efforts à la recherche d'un accord. Les propositions ont essentiellement porté sur la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux qui y sont énoncés. Il a également été souligné que le thème devait être axé sur l'avenir et parfaitement adapté à la circonstance. Les délégations ont été largement favorables à la formulation proposée par le Secrétaire général, "Nous, peuples", encore qu'elles aient été en majorité d'avis qu'il fallait en élargir la portée et la préciser. A l'issue de débats approfondis, le Comité est parvenu à un consensus sur la formule suivante pour la célébration du cinquantième anniversaire : "Nous, peuples des Nations Unies ... alliés pour un monde meilleur", formule qui a été approuvée comme reflétant de façon appropriée le thème du cinquantième anniversaire.

La formulation d'une déclaration et la création d'un groupe de rédaction ont constitué d'importantes activités du Comité préparatoire. Lors d'une réunion qui s'est tenue en mars, il a été proposé de créer un groupe de rédaction à composition non limitée, qui serait chargé de formuler une déclaration solennelle pour marquer le cinquantième anniversaire. Dans cette déclaration, les Etats Membres réaffirmeraient leur adhésion aux principes de la Charte et définiraient les grandes lignes de l'action de l'Organisation pour l'avenir. Cette proposition a été adoptée sans objection. Toutefois, les avis étaient partagés sur la question de savoir quand le groupe de rédaction devrait commencer ses travaux. Certains représentants étaient d'avis qu'il serait prématuré d'entamer si tôt la rédaction d'un texte qui risquait de devoir être révisé plus tard en fonction des événements qui auraient pu intervenir entre-temps. D'autres, en revanche, ont estimé qu'il fallait immédiatement se mettre à l'ouvrage afin de disposer du temps de réflexion voulu pour dégager les éléments devant figurer dans la déclaration. A l'issue du débat, et sur la recommandation du Président du Comité, il a été convenu que les travaux du groupe de rédaction se dérouleraient en deux phases : examen quant au fond, dans un premier temps, puis rédaction proprement dite à un stade ultérieur. Le groupe de rédaction à composition non limitée s'est donc réuni une première fois, le 22 juin 1993, pour examiner le cadre conceptuel de la déclaration.

Les initiatives des Etats Membres, notamment la création de comités nationaux, ont beaucoup préoccupé le Comité préparatoire. A cet égard, le Président s'est référé à une note verbale envoyée par le Secrétaire général à tous les représentants permanents soulignant l'importance de la

création de comités nationaux du cinquantième anniversaire qui serviraient de centres de coordination pour les activités organisées dans chaque pays à cette occasion.

Comme indiqué au paragraphe 10 du rapport dont nous sommes saisis, le Secrétaire général a reçu d'un certain nombre d'Etats Membres - les 13 pays qui y sont énumérés - des informations sur les comités nationaux qui y ont été créés; d'autres Etats Membres ont également manifesté leur intention de créer des comités nationaux. Le Comité tient à féliciter et encourager ces Etats Membres et espère que d'autres créeront bientôt des comités nationaux.

De même, à la demande du Comité, le Secrétariat a établi un document intitulé "Etat d'avancement du programme d'activité" (A/AC.240/1993/CRP.5). La liste, établie par le Secrétariat, des manifestations et activités proposées avait pour but de promouvoir le financement de projets de portée mondiale et de grande diffusion. Ces projets se classaient en trois grandes catégories : premièrement, les campagnes de communication et d'éducation visant à mieux faire connaître l'histoire, les structures et les fonctions de l'Organisation, à accroître l'adhésion dont elle bénéficiait dans le grand public, à améliorer l'enseignement relatif à l'Organisation dans le monde et à mettre en relief l'éventail complet des questions inscrites à son ordre du jour; deuxièmement, les activités commémoratives, qui permettraient d'examiner les réalisations passées de l'Organisation des Nations Unies pour mieux préparer l'avenir; et troisièmement, les célébrations proprement dites. Le Secrétariat, comme le Comité en a été informé, avait déjà examiné et évalué environ 180 propositions spontanées. Certaines satisfaisaient aux critères fondamentaux d'évaluation - notamment la mesure dans laquelle le projet contribuait à promouvoir les buts de l'Organisation, informait et éduquait le public et était susceptible de s'autofinancer - et en étaient au stade de la mise au point. La plus grande partie du programme étant encore en cours d'élaboration et seul un petit nombre de programmes nationaux ayant été lancés, il a été jugé prématuré d'en discuter pour le moment.

Comme indiqué au paragraphe 12 du rapport, les activités entreprises au sein du système des Nations Unies constituent un aspect très important des travaux de préparation du cinquantième anniversaire.

Le Comité a noté que le Secrétaire général tenait beaucoup à ce que l'anniversaire soit célébré dans l'ensemble du système, notamment parce que plusieurs institutions spécialisées et d'autres organes célébreront leur propre anniversaire en 1995 ou peu après. On s'est accordé à penser que dans le contexte de la célébration du cinquantième anniversaire, une occasion extraordinaire se présentait pour mettre en lumière les buts qui sont communs

à l'ONU et aux autres organisations, et il a également été noté que le Comité administratif de coordination (CAC) était chargé de coordonner ces questions au niveau de l'exécution. Le Comité continue de surveiller cet aspect avec intérêt et demande à être informé des nouveaux développements à cet égard.

Le rôle des organisations non gouvernementales est également perçu par le Comité préparatoire comme étant un élément très important. Le cinquantième anniversaire devrait être une célébration populaire organisée sur une large base. Par conséquent il a été convenu d'encourager la participation des organisations non gouvernementales dans toute la mesure du possible, à la fois aux niveaux national et mondial. Ces organisations pourraient fournir des réseaux de communication et d'information précieux qui serviraient de liens à l'occasion du cinquantième anniversaire entre l'ONU et tous ceux qu'elles représentent à travers le monde. Le Comité a également décidé que les organisations non gouvernementales pourraient participer à ses réunions sur la base des règles régissant leur participation dans les travaux du Conseil économique et social.

S'agissant des questions administratives et financières, le Comité a été informé du fait que la situation financière de l'Organisation ne permettait pas le prélèvement de ressources sur le budget ordinaire. Le Secrétaire général a donc établi à cet effet un fonds d'affectation spéciale pour les célébrations du cinquantième anniversaire, et il prie instamment les Etats Membres d'appuyer cette initiative. Il a été également fait appel au secteur privé, y compris à un nombre limité de commanditaires mondiaux et de concessionnaires internationaux.

Outre le financement des programmes commémoratifs, le Comité, lors de plusieurs réunions, a discuté la nécessité que l'on dispose d'un secrétariat adéquat. Il a été convenu qu'il est essentiel pour le fonctionnement efficace et la bonne gestion du cinquantième anniversaire que l'on fournisse à ce secrétariat les effectifs et les ressources qui lui sont nécessaires. Le Président du Comité a été prié de soumettre cette question, cette nécessité très importante, au Secrétaire général en temps opportun.

Enfin, le Comité préparatoire souhaite présenter à l'Assemblée générale et recommander pour adoption le projet de décision qui est contenu dans le paragraphe 16 du rapport. Il se lit comme suit :

"L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (A/48/48),

Prend note des travaux du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire en 1993, y compris la décision selon laquelle la célébration de cet anniversaire s'articulera autour du thème 'Nous, peuples des Nations Unies ... alliés pour un monde meilleur', et un groupe de rédaction à composition non limitée sera institué pour formuler une déclaration devant être adoptée à cette occasion en 1995;

Décide que le Comité préparatoire devrait poursuivre ses travaux et lui faire rapport à sa quarante-neuvième session." (A/48/48, par. 16)

Une liste de documentation pertinente est annexée à ce rapport.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au Président du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, M. Richard Butler, de l'Australie, qui va présenter le projet de résolution A/48/L.7 au cours de sa déclaration.

M. Butler (Australie), Président du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (*interprétation de l'anglais*) :

Qu'il me soit permis d'exprimer ma profonde reconnaissance, en ma qualité de Président du Comité préparatoire, à toutes les délégations qui ont travaillé d'arrache-pied durant l'année dernière pour faire en sorte que nos préparatifs pour le grand événement de 1995 commencent bien et progressent. Je tiens à remercier l'Ambassadrice de la Jamaïque de la manière admirable dont elle a présenté aujourd'hui à l'Assemblée le rapport du Comité préparatoire qui est maintenant proposé pour adoption à l'Assemblée générale.

Nous sommes à un tournant. Nous avons eu un an pour commencer les travaux de préparation de notre cinquantième anniversaire. Si je parle d'un tournant, c'est que j'ai l'espoir de voir adopter à l'unanimité le rapport du Comité préparatoire contenu dans le document A/48/48 et dont l'Assemblée est saisie. Ce tournant est caractérisé par quatre éléments. Au cours de l'année passée, nous avons adopté quelques principes d'organisation afin de mettre au point la célébration du cinquantième anniversaire et de bien marquer son importance. Parmi ces principes, celui qui importe le plus consiste en la portée universelle que nous voulons donner à nos activités, quelles qu'elles soient.

Nous avons adopté un thème pour l'anniversaire à la suite d'un débat approfondi au cours duquel nous avons réfléchi sur les buts et principes de l'Organisation.

Notamment, en nous tournant vers l'avenir, nous avons réfléchi au message que nous voulions transmettre au monde, en particulier aux jeunes du monde, à savoir la raison d'être de cette organisation, et nous sommes tombés d'accord sur ce thème. Cela a été une décision importante, car elle imprégnera tout ce que nous ferons en 1995 et aussi lorsque nous envisagerons l'avenir.

Nous avons également convenu d'établir un groupe de rédaction, ouvert à tous les Membres de cette assemblée, dans lequel nous travaillerons à l'élaboration d'une déclaration solennelle pour 1995 qui sera présentée aux chefs d'Etat et de gouvernement de tous les Etats Membres, qui accroîtra l'impact de la célébration de 1995 grâce à la mise en relief d'une série de points de repère propres à guider l'ONU alors qu'elle avance vers le XXI^e siècle.

Nous avons enfin prévu la création d'un secrétariat spécial du cinquantième anniversaire, un secrétariat dirigé par Mme Gillian Sorensen, Secrétaire générale adjointe, et chargée de faire en sorte que le Secrétaire général soit dûment informé des événements envisagés pour 1995 et que les activités que nous concevons pour cette célébration et la promulgation de l'anniversaire aient le plein appui du Secrétaire général et du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Tels sont les quatre thèmes sur lesquels nous nous sommes mis d'accord au cours de l'année passée; ce sont les thèmes qui montrent l'adoption aujourd'hui du rapport qui marquera un tournant car nous pourrions alors aborder la période 1994-1995 - une période pendant laquelle nous devons travailler activement dans le domaine de la rédaction, une période pendant laquelle nous devons diffuser le message de notre thème dans le monde, une période pendant laquelle Mme Sorensen et son secrétariat pourront commencer à concrétiser la célébration et les autres activités de 1995.

En ce qui concerne ce dernier point, je voudrais dire que je n'ignore pas que des discussions sont actuellement en cours dans cette maison à propos des ressources de ce secrétariat. A cet égard, j'appelle l'attention des Membres sur le paragraphe 15 de notre projet de rapport, d'où il ressort clairement que pour les Etats Membres il convient de donner au secrétariat chargé de gérer le cinquantième anniversaire des ressources adéquates - et je tiens à le souligner aujourd'hui. Le Comité estime - et je suis sûr que le Secrétaire général le sait - que Mme Sorensen et son secrétariat - doivent recevoir des ressources adéquates. Pour moi, il est certain que cela est possible en puisant dans le personnel actuellement en place - peut-être dans le

Département de l'information, par exemple -, afin de faire en sorte que les ressources nécessaires soient allouées à Mme Sorensen et à sa mission spéciale sans que cela entraîne des incidences négatives sur le budget.

Le rapport du Comité pour le cinquantième anniversaire recommande l'adoption du projet de résolution qui y figure au paragraphe 16 et que notre rapporteur a déjà présenté. Il ne me reste plus qu'à dire que je recommande à l'Assemblée générale d'adopter ce projet de résolution en espérant qu'il sera adopté à l'unanimité.

L'Assemblée est également saisie d'un autre projet de résolution au titre de ce point de l'ordre du jour. Il porte sur la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration de Moscou, signée le 30 octobre 1943. A la dernière réunion du Comité préparatoire, il a été proposé de tenir une brève séance commémorative de l'Assemblée générale le 30 octobre 1993 pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Déclaration des quatre nations sur la sécurité générale, adoptée à Moscou le 30 octobre 1943, qui mentionne la création d'une organisation internationale générale, fondée sur les principes de l'égalité souveraine de tous les Etats épris de paix et ouverte à leur adhésion aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La proposition de commémorer cet événement qui remonte à 50 ans a été adoptée à l'unanimité par le Comité préparatoire.

Par conséquent, j'ai présenté, en ma qualité de Président de ce comité et au nom de l'Australie, un projet de résolution figurant dans le document A/48/L.7, qui invite tout simplement l'Assemblée à commémorer, à sa séance plénière du 1^{er} novembre prochain, le cinquantième anniversaire de la Déclaration des quatre nations sur la sécurité générale, adoptée à Moscou le 30 octobre 1943. Nous ne pourrions le faire le 30 octobre qui est un samedi. La date la plus proche est donc le lundi 1^{er} novembre. Je propose que ce projet de résolution, qui correspond au voeu exprimé par le Comité préparatoire, soit, lui aussi, adopté à l'unanimité.

Pour conclure, j'exprime une fois de plus la gratitude que je ressens en tant que Président du Comité préparatoire à l'égard de toutes les délégations pour le profond intérêt qu'elles ont manifesté pour ce travail. Je voudrais également exprimer l'espoir que 1994 sera une heureuse année, une année qui sera marquée par un rythme accéléré dès que nous oeuvrerons à la rédaction pour 1995 de cette importante déclaration et une année où le secrétariat du cinquantième anniversaire, doté de ressources adéquates, devrait être à même de poursuivre sa planification d'une célébration véritablement historique, en 1995, du cinquantième anniversaire de cette organisation.

M. Riabika (Ukraine) (*interprétation du russe*) :

Depuis sa création en 1945, quand des Etats, manifestant leur bonne volonté et leur désir de vivre dans la paix et l'amitié, ont jeté les bases d'une organisation véritablement universelle, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle toujours accru dans la vie de la communauté internationale.

Pour moi, en tant que membre de la République de la Crimée - qui fait partie intégrante de l'Ukraine -, c'est un plaisir que de rappeler que la décision de créer cette organisation internationale universelle chargée d'assurer la paix et la sécurité a été prise à la Conférence de la Crimée, tenue à Yalta en février 1945.

Nous estimons que les deux années qui nous séparent du cinquantième anniversaire de l'Organisation doivent servir au maximum à définir les domaines d'activité et le rôle de l'Organisation pour les générations à venir. Il est donc extrêmement important que, pendant cette période, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ne ménagent rien pour rédiger et appliquer des propositions coordonnées en vue de réformer l'Organisation et d'adapter ses structures aux exigences de notre époque. Les activités du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies sont destinées à faciliter ce processus.

Cet anniversaire devrait être utilisé pour mieux faire connaître l'ONU et élargir ses activités afin de familiariser autant que possible les habitants du monde avec les buts et tâches de l'Organisation des Nations Unies. Cela favoriserait, à son tour, le soutien apporté à l'ONU dans la réalisation de tous ses projets et initiatives.

Compte tenu de l'importance de cet événement prochain et aussi du fait que l'Ukraine était l'un des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, le Président ukrainien, Leonid Kravchouk, a créé, par sa décision du 18 mai 1993, le Comité national pour la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, présidé par le Ministre ukrainien des affaires étrangères, Anatoly Zlenko. Il est composé de responsables des principaux ministères et institutions gouvernementales, de personnalités publiques et politiques de premier plan, de parlementaires, de chercheurs et de représentants d'établissements culturels et de l'enseignement.

Conformément aux recommandations du Comité préparatoire des Nations Unies, un programme provisoire des activités prévues au niveau national dans le cadre de la commémoration de l'Organisation des Nations Unies a été mis au point et présenté au Gouvernement pour approbation. Ce programme prévoit notamment l'organisation en Ukraine, et en particulier en Crimée, de conférences scientifiques internationales, de concerts, d'expositions et de

manifestations culturelles et sportives, ainsi que l'émission de timbres-poste consacrés au cinquantième anniversaire. Il existe aussi un projet de création à Kiev d'un parc commémoratif où, à cette occasion, des arbres seront plantés par des personnalités politiques et publiques.

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies marque une date spéciale au calendrier de la vie internationale. En nous ramenant une fois de plus à un passé lointain, elle nous incite à regarder de plus près le monde afin de décider ce que nous pouvons faire pour que l'Organisation puisse plus efficacement s'acquitter des fonctions et des tâches qui lui ont été confiées il y a près d'un demi-siècle.

L'on sait en général qu'aucune date historique ne regarde que le passé. En outre, la meilleure façon de célébrer cet anniversaire d'un tournant de l'histoire consiste à se concentrer sur les questions non réglées, à réévaluer de manière créative la situation actuelle et à définir les perspectives d'un développement futur.

Nous proposons à cet égard de convoquer, dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, une conférence internationale de paix au sommet pour faire le point sur le développement de la communauté internationale dans l'ère d'après affrontement et esquisser l'ordre mondial futur pour le siècle prochain. Les objectifs de cette conférence découlent du rapport du Secrétaire général "Agenda pour la paix" (A/47/277). Au nombre de ces objectifs se trouve la formulation de la notion de paix et de sécurité dans l'ère d'après affrontement.

Pour nous, ce sommet doit coïncider avec l'anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et être organisé sous son égide, car on ne peut imaginer le développement des relations internationales contemporaines sans l'organisation mondiale dont on s'accorde universellement à reconnaître que le prestige et la réputation sont très grands.

Je voudrais insister sur un autre facteur important militant en faveur d'une telle conférence dans le cadre des Nations Unies. Seules les Nations Unies ont l'expérience pour convoquer des conférences mondiales de haut niveau afin d'examiner des questions complexes et décider d'approches globales. Cette réunion pourrait grandement contribuer à une mobilisation pour le développement mondial, comme en atteste la Conférence de Rio de Janeiro en 1992. En outre, il me paraîtrait approprié, au cours de la conférence mondiale, d'examiner et d'adopter propositions et idées nouvelles, dont la concrétisation contribuerait à relancer l'activité de l'Organisation et à lui donner un second souffle.

Comme jamais auparavant, nous avons toutes raisons de croire que l'Organisation des Nations Unies est un instrument puissant capable de maintenir la paix et la sécurité internationales, de renforcer la justice et les droits de l'homme, et de garantir "le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande", pour reprendre les termes mêmes de la Charte. Cela correspondrait au thème de la commémoration : "Nous, peuples des Nations Unies ... alliés pour un monde meilleur".

M. Pizarro (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) :

En octobre 1995, l'Organisation des Nations Unies célébrera son cinquantième anniversaire. L'occasion nous sera ainsi donnée de méditer sur le passé, de faire le bilan de nos résultats et de nos échecs et, à partir de là, de procéder à un examen approfondi des défis que devra relever l'Organisation.

En décembre 1992, l'Assemblée a examiné le premier rapport du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Le Chili, qui est membre de ce comité et qui a eu de plus l'honneur d'en être l'un des vice-présidents, n'a épargné aucun effort pour lancer cette initiative. De même, sur le plan national, il a entrepris des mesures reposant sur les principes fondamentaux applicables à l'organisation de cette célébration, profondément convaincu que la célébration du cinquantième anniversaire représente une chance extraordinaire de mettre en relief l'importance de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations du système.

Le Gouvernement chilien a pris connaissance de la note envoyée le 3 février de cette année par le Secrétaire général, dans laquelle il attire notre attention sur l'importance que revêt la création de comités nationaux pour le cinquantième anniversaire afin de coordonner les activités commémoratives dans chacun de nos pays. J'ai le plaisir à cet égard d'annoncer à l'Assemblée que la formation d'un tel comité dans notre pays est actuellement examinée d'un point de vue juridique, et nous espérons qu'il pourra commencer ses activités à la fin de cette année au plus tard. Ce comité national sera chargé de coordonner, aux niveaux national et international, la participation de notre pays à toutes les activités qui auront lieu dans le cadre de la célébration. Il sera également chargé de promouvoir et d'organiser toutes les manifestations visant à faire connaître les activités de l'Organisation.

Ainsi avons-nous jugé fondamental, pour qu'il remporte le succès escompté, que le Comité national soit composé d'un large éventail de représentants de nos principales organisations nationales. C'est ainsi que les dispositions législatives prévoient que le Comité sera composé des représentants du Ministère des relations extérieures, du Ministère de l'éducation, du Ministère de la défense, du

Ministère du Secrétariat général du Gouvernement, du Ministère de la planification et de la coopération internationale, du Sénat de la République, de la Chambre des députés de la République, des universités et de la direction de la bibliothèque, des archives et des musées, et qu'il devra être ouvert à la participation d'autres institutions que le Comité voudra bien inviter pour réaliser ses objectifs.

Le thème retenu, "Nous, peuples des Nations Unies ... alliés pour un monde meilleur", nous fournit le cadre idéal pour assurer le succès de cette initiative. C'est pourquoi nous appuyons les travaux du Comité préparatoire, et plus particulièrement les programmes et activités de vulgarisation, pour montrer les réalisations de l'Organisation et le potentiel qu'elle peut avoir à l'avenir en tant qu'instrument utile dans la recherche de solutions aux problèmes les plus graves qui se posent à la population mondiale.

Au cours du débat général, une délégation a dit à juste titre que l'Organisation des Nations Unies devait elle-même refléter les principes qu'elle prône. Aujourd'hui, cette affirmation ne correspond malheureusement pas à la réalité. L'Organisation des Nations Unies ne s'est pas adaptée avec la célérité voulue aux changements intervenus sur la scène internationale. C'est pourquoi elle doit oeuvrer, en priorité et en ayant pour date limite le cinquantième anniversaire, à sa propre restructuration, comme l'ont réclamé l'ensemble des délégations qui sont intervenues au cours du débat général.

Parmi les réformes qui nous semblent les plus urgentes figure celle du Conseil de sécurité qui vise à y assurer une représentation géographique équitable. Cette réforme devrait rendre le Conseil plus dynamique et en faire un modèle d'efficacité pour toute organisation régionale ou sous-régionale et pour tous les peuples du monde. Parallèlement, les autres organes du système des Nations Unies doivent agir de même, pour que dans toutes les instances l'efficacité et l'action coordonnée deviennent le dénominateur commun.

La convocation en 1995 du Sommet mondial pour le développement social sera un événement clef de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, la possibilité de discuter les problèmes de la sécurité de l'homme - et en particulier le chômage, la pauvreté et l'intégration sociale - offrira une chance unique de placer l'homme au coeur des préoccupations de l'Organisation tout en prouvant l'importance et le dynamisme mondiaux de celle-ci.

La profonde méfiance qui persiste encore entre protagonistes sur la scène internationale, les intérêts stratégiques croissants en jeu en dépit de la fin de la guerre froide, les énormes disparités économiques, la course

effrénée au prestige international et la crise des nationalismes sont autant de facteurs qui menacent véritablement la sécurité des nations.

Parallèlement, nous constatons que le monde a changé : la bipolarité n'existe plus; nous nous acheminons vers des accords mondiaux; on élimine les barrières qui divisent et on reconnaît des Etats sans poser de conditions idéologiques. Autrement dit, le monde et les Nations Unies ont commencé à rechercher et à trouver des formules modernes d'entente entre les Etats et des solutions nouvelles pour les problèmes qui persistent.

Qu'il me soit permis à cet égard de faire une digression personnelle. Ce que je viens de dire doit également pouvoir s'appliquer à des situations comme celle de la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à la situation dans certaines républiques de l'ex-Union soviétique et au cas de la Chine et de Taiwan, où le fait d'être membre du Conseil de coopération économique pour l'Asie et le Pacifique et de la Banque asiatique de développement doit être le premier pas susceptible de les encourager à continuer de travailler ensemble au sein des organisations internationales.

La solution aux questions déjà évoquées est la tâche à laquelle doivent s'atteler la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies, dûment restructurée, pour canaliser leurs efforts en vue de réaliser ces objectifs.

Il reste peu de temps avant la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation. Cela nous oblige à redoubler d'efforts et à faire preuve de volonté politique afin qu'en cette courte période nous puissions moderniser et démocratiser notre Organisation pour lui permettre de répondre aux défis auxquels elle est aujourd'hui confrontée et d'axer son action vers la solution des problèmes politiques, économiques et sociaux qui menacent aujourd'hui l'humanité. Le Chili, dès à présent, souhaite faire connaître sa volonté résolue de participer à cette grande oeuvre.

M. Tello (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) :

Dans presque deux ans, l'Organisation des Nations Unies, organisation créée par un groupe de chefs d'Etat clairvoyants en 1945, célébrera ses 50 ans d'existence. La célébration de cet important anniversaire donne une satisfaction particulière aux Etats qui, dès le début, ont cru en une communauté internationale structurée autour de principes fondamentaux de coexistence. Elle offre également une occasion unique d'effectuer une réflexion approfondie sur ses réalisations et sur son avenir.

L'Organisation des Nations Unies a parcouru un long chemin depuis sa création à San Francisco, à la fin de la seconde guerre mondiale. Dans de nombreux cas,

l'Organisation a obtenu des résultats qui vont au-delà des attentes des auteurs de sa Charte constitutive.

D'un point de vue strictement quantitatif, nous constatons que le nombre de ses Membres a plus que triplé, à la suite du processus de décolonisation entrepris précisément par l'organisation mondiale, et plus récemment, en tant que conséquence de la fin de la guerre froide.

Cet aspect est certes important, mais les changements qualitatifs sont en fait ceux qui revêtent la plus haute importance. Le programme d'action des Nations Unies comprend déjà un vaste choix d'activités qui vont du maintien de la paix dans diverses régions de la planète à la promotion active du développement économique et social des peuples, de la protection des droits de l'homme à la préservation de l'environnement. Pour paraphraser les philosophes, nous pourrions affirmer que rien de ce qui touche à l'homme n'est aujourd'hui étranger aux Nations Unies.

Pour préserver le rôle central qu'elle doit jouer sur la scène internationale, notre organisation doit s'adapter aux changements en reconnaissant les lacunes et en corrigeant les anachronismes.

Ma délégation se félicite de la décision prise par le Comité préparatoire de créer un groupe de rédaction à composition non limitée, qui serait chargé de formuler une déclaration solennelle pour être adoptée dans cette même salle le 24 octobre 1995. En dépit de l'avis de certains, nous ne devons pas perdre le peu de temps qu'il nous reste et nous devons le plus rapidement possible engager les travaux de fond qui aboutiront à l'élaboration d'un document dont le contenu reflétera ce que nous attendons de l'Organisation des Nations Unies dans le siècle à venir.

Le Mexique estime que la structure d'un document aussi important pourrait reposer sur trois grands chapitres. Dans le premier chapitre, nous examinerions le chemin parcouru les 50 premières années, soulignant les réalisations de l'Organisation. Dans le deuxième chapitre, nous traiterions les problèmes que l'Organisation connaît aujourd'hui. Et dans le troisième chapitre, qui sera sans aucun doute le plus important, nous conclurons en jetant un regard vers l'avenir pour orienter nos efforts et ceux de nos successeurs.

D'aucuns ont estimé au sein du Comité préparatoire qu'il serait prématuré de prendre la plume et de commencer la rédaction étant donné, disent-ils, la rapidité avec laquelle interviennent les changements dans l'ordre mondial. De l'avis de ma délégation, ils pèchent par prudence excessive. Pour apporter un changement, si long et difficile soit-il, il faut commencer par faire le premier pas. Il faut poursuivre

l'échange de points de vue qui a commencé il y a à peine quelques mois et entreprendre l'élaboration d'un texte que nous pourrions adapter au fur et à mesure des événements. Ce que nous ne pouvons ni ne devons faire, c'est reporter notre travail et tout remettre à la dernière minute, car si nous attendons trop longtemps, nous risquons de vouer le contenu de la déclaration à l'échec.

Conformément à la demande faite par l'Assemblée, mon pays a déjà créé un Comité national du cinquantième anniversaire de l'Organisation. Compte tenu de l'importance que mon gouvernement lui attache, il a été décidé qu'il serait présidé par le Secrétaire aux relations extérieures et qu'il serait composé de personnalités des milieux gouvernementaux, universitaires et culturels ayant des relations avec les Nations Unies. Le Comité mexicain a déjà tenu deux réunions au cours desquelles les membres ont examiné attentivement divers programmes et diverses activités destinés à diffuser les objectifs, les principes et les travaux des Nations Unies afin d'encourager le peuple du Mexique à connaître, à étudier et à appuyer les activités de l'Organisation.

Les mesures envisagées jusqu'à présent comprennent la préparation et l'édition de livres et de publications, la production d'émissions de radio et de télévision, l'organisation de séminaires et de tables rondes sur des sujets variés, avec des spécialistes nationaux et étrangers, ainsi que l'émission de timbres postaux. J'aurai bientôt le privilège d'informer le Comité préparatoire des décisions concrètes qui seront prises par l'organe national mexicain pour assurer la réalisation de ses objectifs.

Le Mexique envisage avec enthousiasme et détermination la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous préparons à une réflexion approfondie afin de ne pas limiter un événement aussi important à de simples expressions d'enthousiasme et à des célébrations protocolaires. Nous continuerons résolument à collaborer pleinement avec le Président du Comité préparatoire, l'Ambassadeur Richard Butler, de l'Australie, ainsi qu'avec la Secrétaire générale adjointe, Gillian Sorensen, pour conférer à ce cinquantième anniversaire toute l'importance officielle qu'il mérite.

M. Jacob (Inde) (*interprétation de l'anglais*) :

Ma délégation accorde de l'importance aux célébrations devant marquer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons pris une part active aux réunions du Comité préparatoire dirigées avec compétence par son président, M. Richard Butler, Représentant permanent de l'Australie. Nous désirons féliciter la Secrétaire générale adjointe, Mme Gillian Sorensen, qui a aidé le Comité préparatoire avec efficacité et dévouement. Son approche chaleureuse et réceptive face

aux idées exprimées par les diverses délégations augure bien de l'effort collectif visant à assurer le succès des célébrations. Le bulletin d'information sur les préparatifs qu'elle a commencé à publier est très utile.

Pour notre part, nous avons créé en Inde un comité national pour célébrer le cinquantième anniversaire, dont le Président est le Ministre des affaires extérieures. Je puis assurer l'Assemblée que le Gouvernement indien et son comité national ne ménageront rien pour faire en sorte que les célébrations soient significatives et réussies.

Le fait que l'ONU aura bientôt 50 ans est, certes, un événement marquant digne d'être célébré. L'Organisation, par son existence même, a servi d'ancre d'espoir pour l'humanité. Après être apparue comme présage de paix dans un monde ravagé par la guerre, elle a survécu aux tribulations d'un demi-siècle.

L'ONU est restée une lueur d'espoir dans la sombre période de la guerre froide. Aujourd'hui, elle réapparaît en tant qu'acteur principal sur la scène internationale, assumant des dimensions jamais atteintes auparavant. L'anniversaire sera une occasion d'aider à façonner une nouvelle Organisation des Nations Unies.

Les anniversaires sont des occasions de se réjouir et de se souvenir. Nous avons tout lieu de nous réjouir de la distance parcourue. Plus importante encore, toutefois, est la route qui s'ouvre devant nous, et les horizons qui ne cessent de reculer nous appellent. A notre avis, le programme d'activité des célébrations du cinquantième anniversaire devrait étroitement porter sur les grandes questions qui attendent l'Organisation dans l'avenir. Les expositions, les programmes de télévision, les films et les concerts devraient certainement former une part utile de ce grand effort, sans pour autant en constituer l'essentiel. Ma délégation estime que ce cadre conceptuel nous aiderait à nous concentrer sur la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies et sur les responsabilités qu'elle devra assumer dans les décennies à venir.

Notre propre démarche pour la célébration du cinquantième anniversaire sera de mettre l'accent sur les activités qui peuvent contribuer à augmenter l'efficacité de l'ONU, non seulement en tant qu'organisme politique mais également en tant que catalyseur du développement économique et social. Les concerts et les expositions sont des instruments utiles de sensibilisation des masses à l'Organisation des Nations Unies, mais les activités qui renforcent le rôle constructif de l'Organisation dans les affaires du monde sont plus importantes. L'occasion devrait être utilisée pour réfléchir aux réalisations de l'Organisation et définir une voie bien tracée pour l'avenir. Nous accordons une importance particulière, dans ce contexte, aux

activités que mènent les institutions spécialisées devant formuler des programmes expressément conçus pour l'anniversaire qui atteindraient leur objectif en 1995. La célébration de l'anniversaire devrait marquer non seulement l'achèvement du processus de réforme, mais également le début de nouvelles activités qui donneraient à notre organisation une meilleure image dans le monde.

Enfin, il sera tout aussi important de faire en sorte que les activités d'anniversaire revêtent un caractère universel et qu'elles soient considérées comme telles. Notre objectif sera mieux atteint si nos activités ont lieu dans le monde entier plutôt que d'être concentrées aux sièges de l'ONU ou dans quelques pays seulement. A notre avis, l'objectif visé devrait prendre le pas sur les contraintes de procédure liées aux dispositions financières et d'organisation.

Au cours des réunions du Comité préparatoire, les Etats Membres ont exprimé une vaste gamme d'idées, parfois divergentes sur les divers aspects des célébrations du cinquantième anniversaire. Nous espérons que, dans le véritable esprit de notre travail à l'ONU, le travail préparatoire sera réalisé une fois que les points de vue des Etats Membres auront été harmonisés. Sur ce, ma délégation souhaiterait approuver le projet de décision de l'Assemblée générale demandant au Comité préparatoire de poursuivre ses travaux.

M. Hajnoczi (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier l'Ambassadeur Butler pour la compétence dont il fait preuve en tant que Président du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Après un long débat, le Comité préparatoire est parvenu à un consensus sur le thème du cinquantième anniversaire :

"Nous, peuples des Nations Unies ... alliés pour un monde meilleur".

Les premiers mots de la Charte nous semblent être remplis de sens. "Nous, peuples" exprime clairement l'idée que l'ONU n'est pas constituée que de gouvernements - mais bien de toute l'humanité.

Nous devrions saisir cette occasion pour montrer à chacun les effets multiples des activités des Nations Unies. L'appui à l'ONU que nous pourrions ainsi rallier dans l'électorat se transformerait en soutien accru de la part des gouvernements.

Nous devrions rehausser la sensibilisation aux programmes parrainés par l'ONU et aux réalisations de celle-ci, approfondir les connaissances concernant

l'Organisation et démontrer qu'elle essaie d'atteindre tous les individus de la planète.

Bref, le cinquantième anniversaire pourrait être le plus grand événement de relations publiques pour le système de l'ONU. En conséquence, un accent particulier devrait être mis sur la coopération avec les médias et le secteur de l'éducation. Nous voulons faire accepter les idéaux de l'ONU non seulement à la population adulte mais, et à un plus haut degré encore, à la génération suivante. Une telle approche, qu'on pourrait appeler une opération de sensibilisation du public, ne devrait pas grever le budget de l'ONU. Au contraire, elle devrait dépendre de la créativité, de l'initiative et de la capacité de rallier l'intérêt des secteurs en dehors des structures gouvernementales.

Il convient de rendre un hommage bien mérité à la Secrétaire générale adjointe, Gillian Sorensen, et à son prédécesseur, Joseph Verner Reed, ainsi qu'à leurs compétents collègues du Secrétariat pour avoir su, dans leur travail, se rapprocher du public.

Nous partageons leur point de vue selon lequel le cinquantième anniversaire devrait être commémoré par des activités à l'échelle mondiale. Il est certain que le Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et les Bureaux des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi offrent d'excellentes bases qu'il conviendra d'utiliser. De même, les nombreux bureaux des Nations Unies au sein des Etats Membres peuvent jouer un rôle important. La célébration de cet important anniversaire exige un effort véritable de l'ensemble du système.

Nous prévoyons que de nombreuses activités seront entreprises aux niveaux national, régional et local par des organisations non gouvernementales. La mise en place rapide de comités nationaux s'avère donc indispensable pour lancer, relier, concentrer et coordonner les activités.

L'Autriche prendra une part active à l'élaboration d'une déclaration solennelle destinée à marquer la célébration de cet anniversaire en 1995. Mais nous n'envisageons pas la célébration du cinquantième anniversaire comme une simple soirée d'anniversaire, le 24 octobre 1995. Nous préférons une perspective plus large, estimant que cette commémoration doit être l'occasion de procéder à un examen de fond englobant de nombreuses activités et d'importantes réunions tout au long de 1995, des réunions telles que le Sommet mondial pour le développement social et la Conférence mondiale sur les femmes. Car quelle serait la crédibilité d'une réaffirmation solennelle de l'adhésion aux principes de la Charte un jour si nous ne les respectons pas chaque jour de l'année, en nous efforçant, dans l'unité, d'édifier un monde meilleur?

M. Catarino (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Ayant l'honneur, pour la première fois, de prendre la parole en séance plénière de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter de votre élection et vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de votre tâche.

Le Portugal suit avec un grand intérêt les travaux de l'Organisation des Nations Unies et l'accroissement constant de ses activités au service de l'humanité. L'influence de l'Organisation augmente chaque jour, pour s'étendre à des domaines aussi vitaux que les opérations de maintien de la paix, le développement et la coopération économiques, l'environnement, l'assistance humanitaire et les droits de l'homme, pour ne citer que quelques-uns des domaines fondamentaux qui ont une réelle incidence sur le bien-être de la communauté internationale.

A cet égard, la célébration du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies offre l'occasion unique de décrire le travail de l'Organisation et de dresser un tableau général des efforts que nous déployons pour atteindre les objectifs d'un monde meilleur pour nous tous.

Cela dit, je tiens à informer l'Assemblée que le Gouvernement portugais prend les mesures nécessaires pour constituer un comité national chargé de la célébration du cinquantenaire de l'ONU. Nous espérons donc être bientôt en mesure d'annoncer la création de notre comité national.

M. Lozinskiy (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) :

La Fédération de Russie attache une grande importance aux préparatifs du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous apprécions beaucoup le travail accompli par le Comité préparatoire du cinquantenaire, sous la direction du Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Richard Butler. Nous appuyons également ses recommandations.

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies doit être, selon nous, la réaffirmation incontestable du rôle important joué par l'Organisation dans la vie de la communauté internationale et de l'attachement des Etats Membres de l'ONU à la pleine application des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies il y a 50 ans.

Pour parvenir à un consensus international sur des problèmes internationaux fondamentaux, les Etats sont appelés à utiliser et à développer pleinement le potentiel qu'offre l'ONU. Les organes gouvernementaux et l'opinion publique en Russie ont déjà entrepris un travail préparatoire à la hauteur de cet important événement dans la vie de la

communauté internationale, et un comité national de la Fédération de Russie est en train d'être constitué.

Il nous paraît tout à fait approprié que le processus de célébration du cinquantenaire commence dès maintenant. Il y a 50 ans, lors de la Conférence de Moscou des ministres des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, qui s'est tenue du 19 au 30 octobre 1943, l'idée de créer une organisation chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales a été proclamée pour la première fois. C'est précisément dans la Déclaration des quatre nations sur la sécurité générale qui a suivi que les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni de l'Union soviétique et de la Chine - cette dernière s'étant jointe au mouvement - ont souligné la nécessité de créer une telle organisation sur la base du principe de l'égalité souveraine de tous les Etats épris de paix, dont tous les Etats, petits ou grands, pourraient devenir membres.

La délégation de la Fédération de Russie appuie le projet de résolution présenté par la délégation de l'Australie (A/48/L.7) et demande qu'il soit adopté par consensus.

M. Elaraby (Egypte) (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un rapport très sérieux et détaillé établi par le Comité préparatoire du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies. Le rapport reflète les débats approfondis qui ont eu lieu au sein du Comité préparatoire, qui a été dirigé avec succès par son très compétent Président, l'Ambassadeur Butler, de l'Australie. Nous sommes également très reconnaissants à la Secrétaire générale adjointe, Gillian Sorensen, ainsi qu'à son équipe particulièrement efficace et dévouée.

Comme l'ont souligné à diverses reprises plusieurs délégations, nous entendons que la célébration de cet anniversaire ne se limite pas à de simples réjouissances. Ma délégation voit dans ce cinquantième anniversaire l'occasion unique de réfléchir aux réalisations, comme aux échecs et aux résultats enregistrés par l'Organisation depuis sa création.

Nous devrions être également en mesure de nous projeter dans l'avenir et de chercher à améliorer les acquis de l'Organisation. Nous voudrions examiner les défis auxquels l'Organisation sera confrontée dans l'avenir et comment elle y répondra. Quels domaines doivent être réformés? Que fera l'Organisation pour relever les défis de demain?

Les fondateurs de notre organisation avaient envisagé, au travers de la Charte, une structure très délicate pour les Nations Unies, structure qui a survécu aux ravages de la

guerre froide; aujourd'hui, avec la fin de la confrontation idéologique entre l'Est et l'Ouest, l'ONU a une meilleure chance de relever les défis futurs. Par conséquent, il n'est que naturel de s'attendre à ce que les Membres de l'Organisation profitent du cinquantième anniversaire pour faire le bilan des 50 dernières années et se préparer pour l'avenir.

L'Égypte a déjà créé un comité national en vue de préparer le cinquantième anniversaire, et elle n'épargnera aucun effort pour contribuer au succès de cette célébration.

M. Salmi (Finlande) (*interprétation de l'anglais*) :

Mon pays partage l'avis des nombreux orateurs qui ont déclaré que le cinquantième anniversaire de l'ONU sera pour nous une occasion spéciale, une occasion de réflexion, d'évaluation et d'action également en faveur du développement et de l'amélioration des travaux de notre organisation, afin de répondre plus efficacement aux besoins divers et toujours croissants de la communauté internationale.

Ma délégation a déjà eu l'occasion de participer activement ici, au Siège, aux travaux préparatoires de l'anniversaire, et j'ai le plaisir d'annoncer à l'Assemblée que mon gouvernement est en train de prendre des mesures pour former un comité national pour la célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU. Ce comité sera dirigé par une personne de haut rang et sera largement représentatif de la société finlandaise.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/48/L.7, ainsi que du projet de décision figurant à la section III du rapport du Comité préparatoire contenu dans le document A/48/48.

M. Chen Jian (Chine) (*interprétation du chinois*) :

Avant que le projet de décision contenu dans le rapport du Comité préparatoire soit adopté, j'aimerais faire remarquer que le texte chinois du projet de décision contient une erreur de traduction au deuxième alinéa du préambule, où il est question du thème de la célébration. Le texte chinois actuel ne traduit pas complètement l'esprit et le sens de l'original anglais.

Le Gouvernement chinois attache une grande importance aux activités envisagées pour la célébration du cinquantième anniversaire et a créé un comité national dirigé par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères Qian Qichen. Le thème du cinquantième anniversaire sera largement diffusé en Chine; la façon dont le thème de la célébration est reflété dans le texte chinois est donc une question très importante. Je n'ai pas l'intention de retarder l'adoption du thème aujourd'hui; cependant, avec

votre permission, Monsieur le Président, j'aimerais consulter les parties intéressées afin de trouver un libellé approprié en chinois.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je remercie le représentant de la Chine d'avoir attiré notre attention sur ce défaut de traduction; je profiterai de sa démarche pour consulter le Secrétariat et veiller à ce que la traduction soit corrigée dans tous les futurs documents.

Cela étant bien entendu, l'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/48/L.7 ainsi que sur le projet de décision figurant à la section III du rapport (A/48/48) du Comité préparatoire.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Sukhodrev, Directeur des affaires du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale (*interprétation de l'anglais*) :

Aux termes du projet de décision figurant à la section III du document A/48/48, l'Assemblée générale déciderait, entre autres, que le Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies poursuive ses travaux et lui fasse rapport à sa quarante-neuvième session, et qu'un groupe de rédaction à composition non limitée soit institué pour formuler une déclaration devant être adoptée en 1995 pour marquer l'anniversaire.

On prévoit que le Comité préparatoire devrait tenir 24 séances au cours de 1994, lesquelles devront être ajoutées au calendrier des conférences. La mesure dans laquelle la capacité permanente de l'Organisation aurait besoin d'être complétée par des ressources d'assistance temporaire ne pourra être déterminée qu'en fonction du calendrier des conférences pour 1994-1995.

Cependant, des dispositions ont été prises au titre de la section 25 du projet de budget-programme pour 1994-1995 non seulement pour les séances prévues au moment de l'établissement du budget mais aussi pour les séances qui seraient autorisées par la suite, à condition que le nombre et la distribution des séances et des conférences soient conformes au schéma suivi pour les séances les années précédentes.

En conséquence, si l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de décision contenu dans la section III du document A/48/48, aucune ouverture de crédit supplémentaire ne serait nécessaire au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Nous passons d'abord au projet de résolution A/48/L.7,

intitulé "Cinquantième anniversaire de la Déclaration des quatre nations sur la sécurité générale".

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/48/L.7?

Le projet de résolution A/48/L.7 est adopté (résolution 48/6).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Nous passons maintenant au projet de décision figurant à la section III du rapport du Comité préparatoire (A/48/48).

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision contenu dans la section III du rapport (A/48/48) du Comité préparatoire?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Aux termes de la résolution qui vient d'être adoptée, l'Assemblée générale célébrera le cinquantième anniversaire de la Déclaration des quatre nations sur la sécurité générale le lundi 1er novembre 1993. Je tiens à signaler que cette célébration aura lieu l'après-midi en tant que deuxième point de l'ordre du jour.

Nous avons ainsi terminé, à ce stade, l'examen du point 47 de l'ordre du jour.

Point 155 de l'ordre du jour

Assistance au déminage : projet de résolution (A/48/L.5)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution contenu dans le document A/48/L.5.

Je donne la parole au représentant de la Belgique pour qu'il présente ce projet de résolution.

M. Noterdaeme (Belgique) :

Le 20 août dernier, les 12 pays membres de la Communauté européenne ont demandé l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, intitulée "Assistance au déminage". Cette question a rapidement rencontré un large écho au sein de notre organisation et parmi les Etats Membres. Elle a débouché sur le projet de résolution A/48/L.5, que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Assemblée, au nom de tous ses auteurs. Le nombre des pays qui l'ont coparrainé s'élève à 88 à l'heure actuelle. Donc, chers collègues, un peu de patience, car la liste est longue : Afghanistan, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie,

Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Malte, Maurice, Mongolie, Monaco, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Singapour, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Togo, Tunisie et Ukraine.

Je tiens à remercier très sincèrement toutes les délégations qui ont apporté leur soutien et leur contribution à ce projet de résolution. Le Secrétariat, et en particulier les membres de la cellule déminage, plusieurs agences des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge nous ont fait bénéficier de leur expérience. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère gratitude.

Les auteurs présentent leur projet à l'Assemblée en raison de la situation catastrophique qui résulte de la présence massive de mines et d'autres engins non explosés à laquelle sont confrontés les pays qui ont connu des conflits armés.

Le deuxième alinéa du préambule du projet de résolution A/48/L.5 relève avec consternation le nombre élevé des victimes de mines et d'autres engins non explosés. En effet, chaque année, ces engins tuent et blessent aveuglément d'innombrables victimes innocentes, souvent des enfants, et ce, longtemps encore après que les armes se sont tues. Les troisième, quatrième et cinquième alinéas du préambule évoquent, quant à eux, les conséquences socio-économiques néfastes de la présence de mines. De vastes territoires sont devenus impropres à la reprise d'activités économiques et à la réinstallation des réfugiés, déjà durement éprouvés par des conflits. En outre, la présence de mines compromet gravement la sécurité des équipes participant à des missions humanitaires, de maintien de la paix ou de réhabilitation et entrave gravement leur action.

L'alinéa suivant rappelle que notre Secrétaire général a déjà souligné, dans son "Agenda pour la paix", l'importance croissante du déminage. Le Conseil de sécurité l'a pleinement soutenu dans sa déclaration du 26 février 1993. Notre assemblée a reconnu, dans sa résolution 47/120 B, la

pertinence de son analyse. Qu'il me soit permis ici d'ajouter que, dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a écrit :

"De toutes les tâches à accomplir pour remettre un pays sur la voie de la paix et de la prospérité, le déminage est peut-être celle qui revêt la plus grande urgence." (A/48/I, par. 459)

En outre, la Convention sur les armes inhumaines, qui, certes, relève essentiellement du domaine préventif et du droit humanitaire, inclut, dans son Protocole II, des articles appelant à la coopération internationale pour l'enlèvement des mines.

Dans les douzième, treizième et quatorzième alinéas du préambule, l'Assemblée se réjouit, dès lors, de l'inclusion de dispositions relatives au déminage dans le mandat de plusieurs opérations de maintien de la paix et de la création, au sein du Secrétariat, d'un programme coordonné de déminage. Elle rend, enfin, hommage aux activités entreprises par le système des Nations Unies, en particulier par le Département des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix, le Comité international de la Croix-Rouge et les organisations non gouvernementales.

Le dispositif du projet de résolution souligne plus particulièrement l'importance de la coordination des activités visant à faciliter la solution des problèmes liés au non-enlèvement des mines. Pour parvenir à cette coordination, il faut commencer par prendre la mesure exacte du problème actuel auquel l'ONU et ses agences, les Etats et les organisations non gouvernementales doivent faire face à cause des mines. Il faut ensuite dresser l'inventaire des moyens, y compris les moyens financiers, dont ils disposent pour ce faire.

C'est pourquoi, aux paragraphes 4 et 5 du dispositif, l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de lui présenter, avant la quarante-neuvième session, un rapport d'ensemble sur les problèmes posés par le grand nombre de mines et d'autres engins non explosés et sur la manière de renforcer la contribution de l'ONU à la solution des problèmes liés au déminage. Ce rapport devrait également examiner les aspects financiers des activités liées au déminage. A cet égard, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'examiner l'opportunité de la création d'un fonds d'affectation qui serait alimenté par des contributions volontaires.

Pour aider le Secrétaire général dans l'élaboration de son rapport, il est nécessaire que de nombreux pays lui apportent leur coopération en lui fournissant les informations, les renseignements, les vues et les suggestions

de leurs gouvernements. Tel est l'objectif du paragraphe 6 du dispositif.

Le projet de résolution qui est présenté à l'Assemblée générale reflète les préoccupations croissantes de la communauté internationale face aux ravages causés par les mines et autres engins non explosés dans des pays sortant d'un conflit. Au nom de ses auteurs, je voudrais donc exprimer l'espoir que le projet de résolution A/48/L.5 sera adopté sans vote.

Parlant maintenant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, je voudrais vous assurer de notre entière coopération à l'élaboration du projet du Secrétaire général. Nous espérons ainsi contribuer à dresser un tableau exhaustif des besoins découlant de la présence de mines et des moyens disponibles pour y remédier.

La Communauté européenne et les Etats membres seront particulièrement attentifs au suivi qui sera donné au rapport du Secrétaire général. Nous considérons, en effet, que le projet de résolution soumis aujourd'hui à l'Assemblée générale n'est que la première étape d'une action de longue haleine. Nous espérons qu'à sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale poursuivra l'examen de ce point, en vue de considérer des mesures d'application efficaces et urgentes pour aider les pays affectés par la présence de mines à progresser dans la voie de la réhabilitation sociale et de la reconstruction économique.

M. Farhadi (Afghanistan) :

Je voudrais tout d'abord exprimer la gratitude de ma délégation au représentant de la Belgique aussi bien qu'aux premiers auteurs de ce projet de résolution A/48/L.5, c'est-à-dire les pays de la Communauté européenne qui ont déjà à plusieurs reprises aidé beaucoup de pays dans les opérations de déminage.

Si je prends la parole alors que l'Afghanistan vient d'être mentionné comme l'un des auteurs de ce projet de résolution, c'est que l'Afghanistan, en l'occurrence, présente une situation tragique et malheureusement typique. Si l'on tient compte de sa population, l'Afghanistan arrive proportionnellement en tête des pays concernés par les dangers et les menaces des mines. C'est un cas typique, parce que si nous lisons le rapport de l'année dernière du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies - publié en juin 1992 -, dans un espace de 25 kilomètres carrés, 45 000 mines ont été décelées.

Dans tout l'Afghanistan, il y a certainement plus de 10 millions de mines, et chaque minute, alors que nous sommes en train de parler ici, il y a de graves dangers. Dans beaucoup de villages, chaque jour est marqué par le

fait qu'un enfant est blessé grièvement en jouant sur les mines. Ce cas est donc très grave, si l'on considère que les activités militaires soviétiques sont terminées en Afghanistan. L'armée rouge n'est plus en Afghanistan, mais avec plus de 10 millions de mines, l'agression dormante y est toujours; c'est donc un danger à retardement, un danger de mort à retardement, ou de blessure grave; c'est donc malheureusement une agression à retardement; ces sortes de bombes à retardement sont dispersées et cachées, invisibles et ne peuvent donc être distinguées à l'oeil nu. En général, les guerres d'agression se terminent par le retrait des agresseurs, une guerre d'agression se termine par un cessez-le-feu, par un document signé ou par une poignée de main devant les caméras. Malheureusement, ce genre d'agression est postérieur à la paix.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, en prenant part au débat général, le 11 octobre, a fait état de l'importance du problème et aussi de l'appui de la délégation d'Afghanistan au projet A/48/L.5. C'est pour cela que l'Afghanistan s'est porté coauteur du projet de résolution.

Je suis reconnaissant aussi au représentant de la Belgique pour les clarifications importantes qu'il a données concernant beaucoup de points qui se lisent peut-être entre les lignes, mais qui étaient clairs dans l'esprit des auteurs du projet. Si ce projet de résolution est adopté aujourd'hui sans vote, comme je l'espère, nous serons satisfaits de ce texte. Mais si la Belgique et les autres pays qui s'étaient portés coauteurs au début reçoivent certaines mises au point ou des ajouts qui pourraient sensiblement améliorer le texte, ils devraient les noter.

Il faut considérer aussi un aspect important, à savoir que non seulement les humains sont menacés par les mines, mais aussi les animaux; les animaux domestiques, évidemment, surtout les boeufs qui font les travaux du labourage et de l'agriculture et aussi les animaux sauvages dont certains peuvent être gravement blessés et mourir ensuite. C'est donc un aspect - les animaux sauvages aussi bien que les animaux domestiques - qui intéressera certainement les Nations Unies.

Si depuis la deuxième guerre mondiale la technologie a fait des progrès, ce n'est pas sans conséquences néfastes pour l'humanité. Les mines de la première guerre mondiale et même celles posées par la suite étaient facilement décelées, presque toutes étant métalliques. Maintenant, ces mines étant en général en plastique, les déceler devient difficile. C'est pourquoi dans les armées modernes du monde le déminage est confié à une section très importante chargée de ces activités et qu'il y a toujours eu des départements dans les ministères de la défense et dans les armées pour s'occuper de cette question.

Un point très important n'est pas très clair dans le projet de résolution, à savoir que malheureusement l'existence des mines est une force de dissuasion contre le retour des réfugiés de guerre; ces réfugiés veulent rentrer chez eux parce que dans leur région il n'y a plus de guerre, mais lorsqu'ils apprennent de ceux qui sont rentrés que des enfants ont été blessés après avoir sauté sur des mines, ils ne sont plus décidés de rentrer volontairement.

Ensuite, la question de la reconstruction, de la réhabilitation a été mentionnée, et elle est particulièrement importante dans le domaine de l'agriculture, aux trois stades : stade des semences, stade de l'irrigation - si importante dans les pays en développement et dans les pays où les précipitations atmosphériques ne sont pas très clémentes - et stade des récoltes. Dans ces trois phases, le danger existe pour les agriculteurs ainsi que pour leurs femmes et leurs enfants, qui participent en général à ces travaux notamment au moment de la récolte, d'être gravement blessés ou, même, dans certains cas, de mourir, par suite du manque de possibilités de traitement médical. En outre, lorsqu'elles sont gravement blessées, ces victimes sont à la merci de toutes sortes d'infections et de la gangrène, quand elles ne meurent pas.

Dans d'autres domaines, comme la reconstruction des routes, des pistes et des moyens de communications, surtout dans ces pays qu'on appelle maintenant les pays affligés par la guerre - en anglais, "war stricken", c'est une terminologie nouvelle qui existe malheureusement - et dans ce domaine l'Afghanistan arrive aussi en tête.

Si l'on parle de faire des ajouts, je crois que la question du retour des réfugiés de guerre dans leurs foyers d'origine devrait être incluse dans le préambule, ce serait un minimum; il faudrait aussi ajouter dans le dispositif un point important : prier instamment les pays ayant la possibilité d'aider ceux qui sont les plus gravement menacés par les mines d'entreprendre des programmes de déminage, y compris - et je souligne - l'entraînement de démineurs locaux. C'est ainsi que l'Afghanistan a reçu l'assistance de nombreux pays présents ici - y compris l'Australie - qui ont aidé les Afghans dans la formation de démineurs locaux, qui ont beaucoup fait et qui continuent à travailler. Mais l'opération reste très vaste en Afghanistan et, évidemment, nous espérons que nous recevrons une assistance concrète et plus élargie, et que l'Australie, qui l'avait arrêtée pendant un certain temps pour, je crois, des questions budgétaires, reprendra bientôt l'assistance qu'elle nous apportait.

Monsieur le Président, nous espérons que ce projet de résolution sera adopté sans vote, par acclamation, sous votre présidence, et je vous assure que parmi les résolutions adoptées de cette façon celle-ci sera historique.

M. Sucharipa (Autriche) :

L'Autriche se félicite de l'initiative de la Communauté européenne de faire ajouter la question "Assistance au déminage" à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Nous sommes heureux d'apporter notre soutien comme coauteur au projet de résolution du même titre, qui vient d'être présenté par le représentant de la Belgique (A/48/L.5) et nous espérons, bien sûr, qu'il pourra être adopté par consensus par cette assemblée.

La délégation autrichienne est gravement alarmée par la présence croissante de mines et d'autres engins non explosés dans des territoires ravagés par des conflits armés. La présence dans le sol de ces mines longtemps après la fin des hostilités actives constitue un obstacle extrêmement grave pour la restauration de la paix et le retour à la vie normale et productive de tous les jours.

Ce sont souvent les personnes les plus démunies de la population qui courent le plus grand risque d'être blessées, tuées ou défigurées à jamais par des mines; ce sont les plus démunis qui seront souvent obligés par les contraintes économiques dont ils souffrent de retourner sur des terrains insuffisamment sûrs en raison de la présence continue de mines, et le représentant de l'Afghanistan, dans son discours pertinent, vient de nous parler de ce problème spécifique.

Les souffrances aiguës infligées à un nombre si élevé de victimes des mines, principalement parmi la population civile, est un affront inacceptable fait à la conscience de l'humanité. L'incidence des accidents impliquant des enfants est particulièrement révoltante.

Nous savons, pour ne citer qu'un exemple, qu'au Cambodge, 200 à 300 hommes, femmes et enfants sont déchirés par des mines chaque mois. Pour ceux qui perdent un bras, une jambe ou la vue, pour ceux qui sont autrement atteints dans leur intégrité physique par l'explosion d'une des 4 à 7 millions de mines toujours présentes au Cambodge, la paix n'est pas encore arrivée; peut-être ne pourront-ils jamais jouir pleinement des fruits de la pacification de leur patrie. Les statistiques sur le nombre de mines présentes dans différentes régions sont tout à fait horribles : 9 à 10 millions en Afghanistan, 9 millions en Angola, 5 à 10 millions en Iraq, 5 millions au Koweït, 1 à 2 millions dans le Sahara occidental, 1 à 2 millions au Mozambique, 1 million en Somalie, 1 million en Bosnie-Herzégovine.

La lettre datée du 8 octobre 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/48/490) nous rappelle que le problème des mines terrestres affecte aussi les pays au centre de l'Europe. Selon ce document, il y aurait 3 millions de mines en Croatie. Il

est évident que la reconstruction du pays sera grandement ralentie par ces problèmes non résolus.

A notre avis, tout effort devrait être fait par la communauté internationale pour renforcer la coopération en vue de remédier plus efficacement au problème des mines terrestres. C'est dans cette perspective que le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la défense de la République autrichienne ont assumé le patronage d'un symposium organisé au mois de mai dernier par une entreprise autrichienne sur le sujet du déminage en relation avec le défi du rapatriement et de la réhabilitation.

Ce symposium a réuni des experts du déminage militaires et civils, des analystes politiques et des représentants d'organisations internationales et non gouvernementales compétentes. Dans leurs conclusions, les participants ont souligné l'importance du déminage pour le succès de tout programme de rapatriement et de réhabilitation. Ils ont souligné également que les activités de déminage demandent des préparatifs et un entraînement soigneux, les fournitures médicales pour ceux qui y sont engagés devant occuper une place de première importance. Les participants au symposium ont noté également qu'il était impératif d'accompagner les opérations de déminage de programmes d'éducation pour la population locale. Le symposium a recommandé la création d'un dépôt central d'informations et de bases de données techniques.

Nous remercions M. Jan Eliasson, Secrétaire général adjoint pour les affaires humanitaires, d'avoir à maintes reprises mis l'accent sur l'urgence du problème des mines terrestres. Nous nous réjouissons de la création, au sein du Secrétariat, d'un programme coordonné de déminage auquel participent le Département des affaires humanitaires, le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres entités compétentes. Nous notons avec satisfaction l'inclusion dans le mandat de plusieurs opérations de maintien de la paix, de dispositions relatives au déminage. Nous suivons de très près les efforts déployés par le Comité international de la Croix-Rouge à l'égard du problème des mines terrestres.

La communauté internationale a explicitement reconnu le caractère hideux des mines terrestres, en concluant la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et en particulier le Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de mines, pièges et autres dispositifs (Protocole II). L'Autriche a ratifié cette Convention et aussi le Protocole en question. Et nous invitons tous les pays qui n'ont pas encore ratifié cette Convention à y adhérer le plus tôt possible.

Nous pensons aussi que la possibilité d'un moratoire sur l'exportation des mines terrestres devrait être examinée de près.

Dans ce contexte, nous avons pris note avec intérêt de la convocation par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'une conférence de révision en vue d'amender la Convention précitée, et en particulier son Protocole II. A notre avis, il serait bon de considérer cette conférence de révision comme un forum permettant de recueillir une adhésion élargie. Elle fournira aussi l'occasion de bâtir sur les normes juridiques existantes, afin de trouver des solutions plus efficaces au problème de l'usage indiscriminé de mines terrestres qui mutilent hommes, femmes et enfants dans les quatre coins du monde.

Voilà les quelques remarques que la délégation autrichienne voulait faire à ce stade de nos délibérations.

M. Inderfurth (Etats-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) :

Les mines terrestres non enlevées constituent une source majeure tant de tragédies humaines que d'instabilité régionale. Le Gouvernement des Etats-Unis estime qu'il y a plus de 85 millions de mines non enlevées et disséminées dans 62 pays à travers le monde. Leur nombre augmente de jour en jour. Environ 150 personnes - pour la plupart des civils - sont tuées ou blessées chaque semaine par des mines. Les mines terrestres sont également une force de déstabilisation régionale : elles font obstacle à la reconstruction et au développement économique, empêchent le retour des réfugiés et constituent une source de chaos dans des pays qui luttent pour parvenir à la stabilité politique.

Les Etats-Unis prient instamment la communauté mondiale de se pencher sur ce problème. Il doit être examiné sous deux angles. Premièrement, nous devons enlever ou désamorcer les mines déjà posées. Deuxièmement, nous devons arrêter le transport de mines nouvelles. Le Gouvernement des Etats-Unis est heureux de se porter coauteur de ce projet de résolution qui invite les Etats Membres et les organisations non gouvernementales à fournir une assistance au déminage et qui demande au Secrétaire général d'envisager la création d'un fonds d'affectation spéciale volontaire en faveur de la formation et d'autres activités relatives au déminage.

Nous constatons également qu'outre ce projet de résolution qui porte sur le problème du déminage, deux projets de résolution relatifs aux mines terrestres sont sur le point d'être soumis à la Troisième Commission. Cette année, les Etats-Unis prévoient de présenter un projet de résolution demandant un moratoire mondial sur les

exportations de mines terrestres antipersonnel - celles qui font peser un grave danger sur les populations civiles. En outre, nous espérons que la résolution annuelle sur la Convention sur les armes de type classique comprendra un paragraphe demandant une conférence de révision chargée d'examiner, entre autres, les aspects de la Convention relative aux mines terrestres antipersonnel.

L'année dernière, le Gouvernement des Etats-Unis a lancé un moratoire unilatéral sur l'exportation des mines terrestres antipersonnel. Le Sénat américain a récemment adopté à l'unanimité une prolongation de trois ans de ce moratoire. Nous espérons que la Chambre des représentants se prononcera sous peu sur ce sujet. Nous demandons instamment à tous les Etats Membres de s'associer au Gouvernement des Etats-Unis pour soutenir ces efforts afin de débarrasser le monde des mines terrestres, tant en réglementant leurs exportations qu'en mettant sur pied des programmes d'assistance et de formation au déminage dans le monde entier.

M. Maruyama (Japon) (*interprétation de l'anglais*) :
Je voudrais d'emblée exprimer les remerciements de mon gouvernement aux pays membres de la Communauté européenne pour avoir pris l'initiative d'encourager l'inscription à l'ordre du jour de ce nouveau point intitulé "Assistance au déminage", qui contribuera certainement à attirer l'attention du monde sur ce problème très urgent.

Le fait que des mines terrestres non explosées et abandonnées après un conflit civil puissent frapper sans discrimination et mutiler des innocents est considéré comme un affront à la conscience internationale. Des dizaines de millions de mines seraient encore disséminées dans des pays qui ont été le théâtre de tels conflits et elles continuent de blesser et de tuer, et d'entraver considérablement la fourniture régulière d'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin, même après la fin des hostilités. Les mines représentent non seulement une menace permanente à la vie de la population civile mais elles entravent aussi le rapatriement des réfugiés et la réinstallation des personnes déplacées, touchant ainsi les activités à tous les stades - depuis celui des secours jusqu'à celui du développement - du processus par lequel un pays s'efforce de guérir après la fin d'un conflit.

Dans l'"Agenda pour la paix", le Secrétaire général traite de la question des mines terrestres et de leurs terribles conséquences, en soulignant le caractère urgent du déminage pour toute nation qui est engagée sur la voie de la paix et de la reconstruction. A sa dernière session, l'Assemblée générale a adopté sans vote la résolution 47/20 B, qui approuve le bien-fondé des propositions qu'il a faites dans ce domaine. Mon gouvernement souscrit totalement à ces

propositions et considère que les efforts de déminage devraient être inclus dans le mandat des opérations de maintien de la paix.

Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/48/1), le Secrétaire général indique également que les Nations Unies ont entrepris un effort concerté pour examiner la question en mobilisant les organes compétents du système. Des opérations de déminage sont déjà engagées en Afghanistan et au Cambodge et dans des pays comme l'Angola, la Somalie et l'ex-Yougoslavie, où elles s'inscrivent dans le cadre des efforts humanitaires et de maintien de la paix. Le rapport du Secrétaire général et les mesures concrètes qu'il a prises sont très encourageants pour mon gouvernement.

Pour sa part, le Japon a contribué aux opérations de déminage en Somalie et Afghanistan, en leur allouant des sommes de 0,2 million et 14 millions de dollars respectivement. Il s'agit d'une question humanitaire très préoccupante pour mon pays.

Intervenant au nom de la Communauté européenne, le représentant de la Belgique a demandé la mise sur pied d'un programme d'action plus complet en faveur du déminage sous l'égide des Nations Unies, compte tenu en particulier, des difficultés que ces opérations ont rencontrées en Afghanistan, au Cambodge et au Mozambique. Le déminage est une entreprise à long terme nécessitant une importante main-d'oeuvre, d'abondantes ressources, une bonne planification et un bon savoir-faire technique pour parvenir au résultat souhaité. La responsabilité principale du déminage incombe au pays dont le territoire est miné, mais un effort concerté de la part de la communauté internationale pour appuyer ces opérations est également essentiel.

Le projet de résolution A/48/L.5 contient plusieurs arguments valables et des propositions constructives, notamment celles qui soulignent l'importance d'une coordination des activités liées au déminage menée par l'ONU et la nécessité d'améliorer l'efficacité de ces activités sur le terrain. Mon gouvernement estime que même si la priorité accordée aux activités de déminage peut changer avec le temps, et avec elle la responsabilité pour une opération donnée, l'efficacité et la rentabilité doivent être maintenues. A cette fin, mon gouvernement demande au Secrétaire général de préparer un rapport complet qui nous permettra de placer ce vaste sujet dans son contexte et de trouver un terrain d'entente pour mettre sur pied un programme cohérent.

Le Japon appuie ce projet de résolution, présenté par les pays membres de la Communauté européenne, et se joint à eux pour le parrainer.

M. Koroma (Sierra Leone) (*interprétation de l'anglais*) :

Lorsque le Ministre des affaires étrangères de mon pays a pris la parole à cette assemblée le mois dernier, il a exprimé la profonde préoccupation de la délégation de la Sierra Leone à propos de l'utilisation croissante de mines et d'autres engins explosifs dans les régions de conflit, en particulier les conflits internes.

Dans le contexte du conflit libérien, la Sierra Leone a été pénalisée sur deux fronts : tout d'abord, nous avons dû faire face aux retombées de ce conflit; et, deuxièmement, nous avons dû faire face à une guerre qui nous était imposée par une des factions au conflit parce que nous avons permis que notre pays soit utilisé comme base de l'opération de maintien de la paix au Libéria, guerre qui s'est principalement illustrée par le massacre et la mutilation de civils et l'interruption importante d'activités socio-économiques due à la pose de mines. Ces armes, posées avec des moyens primitifs et non précis, se sont avérées mortelles pour nos citoyens, et ceux qui ont survécu vivent dans des conditions abominables. Les mines non explosées ont compliqué la tâche de reconstruction de l'après-guerre et l'ont rendue beaucoup plus difficile pour mon pays.

En fait, je cite le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation présenté à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale :

"De toutes les tâches à accomplir pour remettre un pays sur la voie de la paix et de la prospérité, le déminage est peut-être celle qui revêt la plus grande urgence." (A/48/1, par. 459)

Il continue en ces termes :

"... aucune tentative de restaurer un sentiment de communauté et de sécurité ne saurait réussir sans une opération de déminage efficace." (*Ibid.*)

Les observations du Secrétaire général sont très exactes. Les sinistres statistiques - qui en de nombreuses circonstances et dans le meilleur des cas ne sont que des estimations inexactes - peignent un tableau alarmant de la situation où par leur utilisation accrue ces engins antipersonnel ont de sérieuses conséquences, qui vont bien au-delà de leurs objectifs militaires. Sur tous les continents, c'est parmi les civils qu'ils font maintenant le plus de victimes. D'après des chiffres récents, près de 50 millions de mines ont été posées dans 10 pays de par le monde ce qui, à notre avis est une estimation en deçà de la réalité qui ne tient pas pleinement compte de leur utilisation dans des situations de conflit à caractère non international. La

Sierra Leone prend note du lancement par le Secrétariat d'un programme d'action coordonné dans ce domaine qui, espérons-nous, comprendra un centre pour la formation de démineurs et des installations techniques destinées aux Etats Membres de cette région.

Pour des sociétés comme la mienne, dont les économies sont déjà affaiblies, cette activité impose un fardeau inacceptable aux installations médicales déjà inadéquates. La pose aveugle, et souvent non répertoriée, de mines dans des régions qui ont généralement un potentiel économique élevé - tel que l'agriculture, l'élevage et les exploitations minières - entrave considérablement après le conflit la reprise de l'activité économique et commerciale. Les conséquences sont évidentes. Voilà pourquoi la proposition de la Communauté européenne d'inscrire la question de l'assistance au déminage à l'ordre du jour de cette session nous semble tout à fait opportune. Elle appelle ainsi l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de prendre des mesures concrètes pour s'attaquer à ce fléau, que le Comité international de la Croix-Rouge a décrit comme une menace efficace utilisée pour terroriser les populations afin de leur refuser l'accès à la terre.

Ma délégation considère le projet de résolution A/48/L.5, dont nous nous sommes portés coauteurs, comme un premier pas visant à encourager les Nations Unies à adopter une approche coordonnée sur la question du déminage, notamment en fournissant ressources, formation, assistance technique et programmes économiques, sociaux et humanitaires pour permettre aux Etats Membres ainsi touchés de procéder au déminage ainsi qu'à la réadaptation et à la réinsertion des victimes dans la société.

Mais, à notre avis, la communauté internationale doit aller encore au-delà de ces efforts, en entreprenant une action catégorique pour proscrire la fabrication, la vente et l'utilisation de ces engins qui, provoquant sans discernement la mort et les infirmités, n'ont pas de place dans la société civilisée.

La Sierra Leone par conséquent appuie sans réserve le projet de résolution et attend avec intérêt l'adoption de mesures de suivi appropriées.

M. Kamal (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) :
L'examen de la question du déminage par l'Assemblée générale est un événement dont nous nous réjouissons. Les problèmes posés par la pose aveugle de millions de mines dans de nombreuses parties du monde ont atteint une telle ampleur qu'ils ne peuvent être réglés que par l'action concertée de la communauté internationale tout entière.

Les techniques de la pose de mines, ainsi que la nature des mines elles-mêmes, ont subi de profonds changements

qui ont eu les conséquences les plus horribles. Les mines ne sont plus disséminées dans des zones localisées en tant qu'armes tactiques de guerre. Bien au contraire, elles truffent de vastes terrains, leur objectif apparent étant de semer la terreur parmi la population civile et de dépeupler le territoire. Une grande partie des victimes les plus tragiques sont des enfants qui sont mutilés à vie.

La question se pose de savoir ce que devrait faire la communauté internationale. Nous estimons qu'une série de mesures devraient être prises dans trois domaines : pour former et informer les pays touchés; pour améliorer la technologie du déminage; et, enfin, pour renforcer les normes juridiques relatives à l'utilisation des mines.

La plupart des pays qui sont touchés par le problème des champs de mines n'ont pas l'expertise nécessaire pour détecter et désamorcer les mines non explosées. Les institutions des Nations Unies et les Etats Membres peuvent apporter une très grande aide en mettant sur pied des mécanismes institutionnels destinés à l'échange de l'information et des connaissances ainsi qu'à la formation de personnel aux techniques de déminage. A cet égard, nous apprécions beaucoup les mesures prises par la Communauté européenne pour renforcer les capacités de déminage des pays touchés.

Dans le domaine technique, l'attention devra porter sur deux aspects distincts. Il faut mener des études en vue de mettre au point des techniques plus efficaces et plus modernes qui permettent de débarrasser de grandes étendues de terrain des mines et autres engins non explosés. Les outils de déminage actuels, qualifiés par les spécialistes d'"instruments de labour améliorés" ne sont de toute évidence pas faits pour ce genre de travail. Deuxièmement, il faut examiner l'avantage qu'il y aurait à veiller à ce que toutes les mines soient équipées d'un mécanisme qui les désamorcerait après un certain temps.

Il faut également prendre des mesures pour renforcer les sanctions juridiques contre l'emploi aveugle des mines terrestres. Des règles plus strictes devraient être formulées en vue de contraindre les armées à enregistrer l'emplacement des mines de façon à pouvoir les enlever après la cessation des hostilités. Les procédés consistant à cribler le terrain de mines, à larguer des mines à partir d'aéronefs et à répandre aveuglément des mines par d'autres méthodes doivent être interdits. De même, l'interdiction de l'emploi de mines touchant de façon disproportionnée la population civile, notamment les mines antipersonnel, doit être envisagée.

En outre, les parties responsables de l'emploi aveugle de mines terrestres devraient être pénalisées. Le principe selon lequel "qui casse les verres les paie" est pertinent à cet

égard et devrait être appliqué avec rigueur. Ceux qui sèment des mines devraient être tenus d'en récolter les conséquences et de payer pour leur enlèvement et leur destruction. Nous estimons également qu'on ne devrait pas demander aux parties lésées d'assumer les dépenses énormes et prolongées entraînées par la rééducation d'une population mutilée et blessée. Ces dépenses devraient au contraire être assumées par les pays qui recourent à des formes de guerre aussi inhumaines.

Nous pensons que ces mesures juridiques pourraient être examinées dans le cadre d'une conférence des parties chargée de l'examen de la Convention de 1980 interdisant l'utilisation des armes inhumaines - et en particulier le Protocole II de cette convention relatif à l'emploi de mines, pièges et autres dispositifs. Nous appuyons, bien entendu, les initiatives en cours visant à convoquer une telle conférence dans un proche avenir. Nous rendons en outre hommage au travail accompli par le Comité international de la Croix-Rouge dans ce domaine.

Le Pakistan continuera de s'intéresser vivement à cette question. Comme les Etats Membres le savent bien, nous sommes nous-mêmes sérieusement touchés par les effets des mines terrestres posées par l'armée soviétique lorsqu'elle se battait contre l'Afghanistan. Notre effort pour traiter et réduire les milliers d'Afghans mutilés par les mines a presque épuisé nos ressources médicales. Aujourd'hui encore nous continuons de donner asile à 1,5 million d'Afghans, qui, bien entendu, ne peuvent rentrer dans leur patrie couverte de mines. Tous les efforts que peut faire l'Afghanistan pour reconstruire le pays et assurer la réinstallation de son peuple sont condamnés à échouer tant que le problème du déminage n'aura pas été abordé et réglé. Le Pakistan est décidé à faire tout son possible pour aider à résoudre ce problème. Nous comptons sur une aide active de la communauté internationale dans cette tâche.

M. Vélchez Asher (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) :

Au nom des pays d'Amérique centrale, je tiens à dire que nos pays attachent une importance toute particulière à cette question, présentée si généreusement par les membres de la Communauté européenne.

Selon les estimations, plus de 100 millions de mines terrestres sont actuellement disséminées dans plus de 60 pays. La gravité et la cruauté de l'utilisation sans discrimination de mines sans aucune espèce de contrôle ou de registre adéquat, comme le recommande le droit international, ne respectent aucune frontière. De l'Afghanistan au Cambodge et à l'Ethiopie, en passant par le Koweït, le Nicaragua, El Salvador, le Pérou et l'ex-République de Yougoslavie, pour ne citer que quelques exemples, le spectre des souffrances humaines, y compris

les milliers de morts et de mutilés et les dégâts causés à l'infrastructure nationale, est impressionnant. Particulièrement cruelle est l'odieuse pratique qui consiste à présenter ces armes mortelles sous forme de jouets, mettant ainsi en danger la vie des êtres les plus innocents.

C'est ainsi que, dans le cas du Nicaragua, on estime qu'au total quelque 160 000 mines, conséquence du conflit de la décennie passée, n'ont pas encore été localisées. Une situation analogue existe dans les autres pays de l'Amérique centrale.

Selon les données du Comité international de la Croix-Rouge, 23 % des personnes tuées par des explosions de mines en Afghanistan et au Cambodge étaient des enfants. A Kaboul, 50 % des tués étaient des enfants. En Somalie, 74,6 % des victimes de l'explosion de mines étaient des enfants âgés de 5 à 15 ans. Devant cette situation grave, tant les Nations Unies que les divers groupes s'occupant des droits de l'homme et les organisations internationales ont alerté la communauté internationale sur les effets dévastateurs de l'emploi de mines, vu que celles-ci ne sont pas seulement utilisées à des fins militaires mais visent à réduire la capacité opérationnelle et le moral de l'ennemi, touchant essentiellement la population civile sans défense.

La crise politique, économique et sociale en Amérique centrale, qui a atteint son point culminant dans les années 80, a empêché le développement des pays de la région, aggravé le taux de pauvreté, intensifié la course aux armements, causé la mort de 300 000 personnes, fait 2 millions de réfugiés et de personnes déplacées, et touché directement des centaines de familles d'Amérique centrale en raison de la violence, qui était le dénominateur commun de la crise.

Rien qu'au Nicaragua, le nombre de victimes de la guerre s'élève à plus de 100 000, parmi lesquelles 16 000 personnes sont restées handicapées, le plus souvent à la suite de l'explosion de mines. Il s'agit essentiellement de jeunes, d'enfants et de femmes, en faveur desquels notre gouvernement a entrepris diverses activités et de grands efforts afin de créer des emplois ou des allocations. Nos pays, qui ont subi pendant plus de 10 ans les effets de la guerre, peuvent, du fait de leur propre expérience, témoigner de la situation tragique où se trouve un pays dont de vastes superficies sont couvertes de mines.

Quant au déminage, le Nicaragua a pu compter jusqu'à présent sur la collaboration de l'Organisation des Etats américains et du Conseil interaméricain de défense, et sur la coopération de pays amis. La phase préliminaire préparatoire de déminage est terminée, et des officiers et membres de l'armée de notre pays ont été formés à la

destruction des mines. L'exécution de ce projet est en bonne voie, débarrassant ainsi de tout danger les surfaces nécessaires à l'agriculture et à l'élevage. De gros efforts restent cependant à faire.

La résolution 47/56 relative à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, et en particulier son Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de mines, revêt une importance primordiale pour nos pays. A l'avenir, nous devrions éviter totalement l'emploi des mines et, ce faisant, éliminer les graves obstacles qui prolongent les effets de la guerre même en temps de paix.

A cet égard, il est très important pour nos pays que la destruction des armements et l'enlèvement des mines, qui, la plupart du temps, continuent de causer des pertes de vies humaines innocentes même après le rétablissement de la paix, soient inclus dans le mandat des opérations de maintien de la paix, une fois celle-ci rétablie. Les pays d'Amérique centrale appuient la proposition faite par le Secrétaire général dans son rapport "Agenda pour la paix" (A/47/277) qui, au chapitre sur la consolidation de la paix après les conflits, déclare qu'il est urgent d'éliminer les mines dans les pays victimes de conflits en raison des conséquences néfastes de la présence de mines et d'autres engins non explosés.

En Amérique latine, nombreuses sont les victimes de la présence de mines et autres engins explosifs. Non seulement, leurs effets représentent un danger pour la population civile mais entravent considérablement la remise sur pied et la relance de l'économie ainsi que le retour de la société civile à une vie normale.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général des Nations Unies lorsqu'il dit que de toutes les tâches à accomplir pour remettre un pays sur la voie de la paix et de la prospérité, le déminage est peut-être celle qui revêt la plus grande urgence, et qu'aucune tentative de restaurer un sentiment de communauté et de sécurité ne saurait réussir sans une opération de déminage efficace.

Nous sommes convaincus que dans tous les pays victimes de conflits armés, la responsabilité de nettoyer les champs de mines appartient au premier chef à l'Etat sur le territoire duquel ils se trouvent. Toutefois, il faut tenir compte de l'énormité des tâches prioritaires auxquelles sont confrontés ces pays - la majorité d'entre eux pays en développement - qui, comme le Nicaragua, ont été dévastés par la guerre. Après de longues années de conflit, ils doivent faire de gros efforts de réconciliation nationale et de

développement économique et social et ils ne disposent pas des ressources techniques et financières nécessaires pour mener pleinement à bien les activités de déminage.

On a estimé qu'il faudrait plusieurs dizaines d'années avant que les millions de mines soient toutes enlevées. M. Jan Eliasson, Secrétaire général adjoint pour les affaires humanitaires, a dit que selon les experts, il faudrait de 40 à 50 ans pour faire disparaître complètement le spectre des champs de mines. Dans ces conditions, nous jugeons urgent d'approuver le projet de résolution (A/48/L.5) sur l'assistance au déminage. Nos délégations sont pleinement d'accord avec l'objet et la portée de ce document.

Nous estimons particulièrement importante la création d'un fonds d'affectation spéciale volontaire destiné notamment à financer des programmes d'information et de formation en matière de déminage. Nos délégations pensent toutefois que le travail qui reste à faire est très complexe, et qu'il importe donc que les Nations Unies, avec l'aide de la communauté internationale, élargissent leurs programmes d'assistance au déminage.

En conséquence, les Nations Unies doivent veiller en priorité à garantir l'aide humanitaire et le transfert des réfugiés, à renforcer la coordination entre le Département des affaires humanitaires et les opérations de maintien de la paix, et à examiner avec soin les moyens de mobiliser les ressources pour les programmes qui financent le déminage. Elles doivent en outre rassembler les informations et les données d'enquête sur les instruments juridiques existants pour les adapter aux nouvelles réalités internationales.

M. Ayala Lasso (Equateur) (*interprétation de l'espagnol*) :

La délégation de l'Equateur se félicite que les pays membres de la Communauté européenne et les pays nordiques aient pris l'initiative, par le biais du projet de résolution A/48/L.5, d'un ensemble de mesures que pourrait prendre la communauté internationale pour faire face au grave problème posé par la présence de mines dans différentes régions du monde.

Les institutions du système des Nations Unies et tant d'autres, intergouvernementales et privées, ont pris des mesures concrètes et précises en vue de coopérer avec les Etats aux prises avec la situation dramatique due au problème qui nous occupe. Si le projet de résolution est adopté, nous sommes convaincus que ces efforts pourront être dûment coordonnés et que l'expérience précieuse des Etats et des entités intéressés pourra, de manière souple, opportune et efficace, être mise au service de ceux qui en ont le plus besoin.

En la matière, les chiffres parlent d'eux-mêmes. On estime qu'il y a entre 100 et 200 millions de mines disséminées aux quatre coins du monde : en Afghanistan, au Guatemala, au Cambodge, au Mozambique, au Laos, en Somalie et ailleurs. C'est une menace qui pèse sur la population civile dans de nombreuses régions. Il y a cependant peu de statistiques concernant les victimes. Qu'il suffise de dire que pour chaque personne qui survit à une explosion, deux périssent. Parmi les survivants, 75 % doivent être amputés. Dans les pays touchés par ce phénomène, deux habitants sur 1 000 ont été blessés par ces engins. Dans certains, comme en Somalie par exemple, plus de 70 % des blessés sont des enfants de moins de 15 ans.

Il y a quelques instants, le représentant du Nicaragua nous a rappelé à cet égard les déclarations faites par le Ministre des relations extérieures du Nicaragua, qui parle de l'énorme tâche que suppose l'élimination de 160 000 mines disséminées en 800 endroits, dont le quart sont inconnus. Selon les sources officielles du Nicaragua, il y a dans le pays une mine pour 30 habitants.

Fidèle à sa tradition humanitaire et humaniste, l'Equateur ne peut rester indifférent face à cette terrible situation. Il a donc décidé de donner son aval au projet de résolution dont nous sommes saisis, qu'il considère comme un pas dans la bonne direction. Nous pensons cependant que le Secrétaire général, en élaborant le rapport réclamé au paragraphe 5 du dispositif traitant de l'opportunité de la création d'un fonds destiné à financer des programmes de déminage, doit tenir compte de la responsabilité particulière incombant aux pays qui produisent et qui exportent ce type d'engins.

Selon un rapport très documenté élaboré par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), il y a un Etat qui, à lui seul, produit chaque année pour 168 millions de dollars de systèmes de mines à dispersion comportant des éléments antipersonnel. Les possibilités qu'offrent ces nouveaux systèmes de mines sur les marchés internationaux poussent de nombreuses entreprises à investir dans le développement de nouvelles techniques qui non seulement multiplient les bénéfices d'un secteur du marché des armements, mais aussi perfectionnent les mines pour empêcher qu'on puisse les enlever ou les détruire.

Même si c'est une question qui, le moment venu, devra être examinée par la Première Commission, qui est chargée des questions de désarmement, je crois que lorsque seront élaborés les mécanismes de financement pour le déminage, ceux qui bénéficient financièrement des ventes de mines devront assumer leurs responsabilités et contribuer au financement des programmes destinés à éliminer cette menace pour la population civile. Une petite marge de leurs bénéfices pouvant permettre la réalisation de cette tâche

humanitaire aurait le double avantage d'éviter une charge supplémentaire pour les pays contributeurs, de plus en plus réticents à consacrer des fonds à la coopération internationale, et de situer la responsabilité juridique - et non pas seulement morale - de ce problème universel.

De la même façon, en rédigeant le rapport qu'on lui demande, le Secrétaire général devra tenir compte des obligations précises qui incombent aux Etats qui ont posé des mines, conformément aux dispositions du Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de mines, pièges et autres dispositifs (Protocole II).

C'est pour toutes ces raisons que nous prions instamment les Etats Membres de tenir compte de ces observations lors de l'élaboration de leurs réponses respectives au Secrétaire général sur cette question. Nous demandons par ailleurs au Secrétaire général de mettre au point des mécanismes permettant l'application pratique et authentique de ces suggestions par le biais du projet de résolution qui, nous en sommes convaincus, sera adopté aujourd'hui à une écrasante majorité.

M. Nobile (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) :

Je tiens à saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale et des progrès réalisés jusqu'à présent.

Je souhaite également féliciter la Communauté européenne de l'initiative notable qu'elle a prise de faire inscrire le point "Assistance au déminage" à l'ordre du jour. Ce point est d'une portée considérable pour les mesures de reconstruction de l'après-guerre et les mesures de consolidation de la paix dans les zones troublées partout dans le monde.

Entre le Cambodge, l'Afghanistan, le Mozambique et la Croatie, 150 précieuses vies humaines sont perdues chaque semaine. Ces morts ne sont pas dues au tir entre les mains de tireurs impitoyables ou à l'impact de tirs intentionnels de mortiers, mais à des mines terrestres bien camouflées. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies estime que 62 pays sont truffés d'environ 100 millions de mines terrestres. La République de Croatie fait partie de ces pays. A l'heure actuelle, en Croatie, 300 000 hectares de terre sont truffés d'environ 3 millions de mines et 1 million d'hectares le sont de divers types d'autres engins explosifs.

Les champs de mines dans le territoire croate non seulement compromettent gravement la sécurité des personnes qui y vivent, mais infligent également un lourd fardeau à l'économie croate. Par conséquent, mon gouvernement a été forcé d'entreprendre un programme pour libérer son territoire des engins explosifs. Malheureusement,

il est extrêmement difficile d'exécuter cette tâche, compte tenu notamment des ressources limitées et de l'équipement insuffisant dont nous disposons. En outre, la Croatie a également connu deux cycles de récolte qui ont laissé un volume considérable de feuilles et de végétation, qui entravent la visibilité normale qui peut être essentielle à la détection de ces engins. Ces complications sur le terrain créent également des conditions optimales pour la détonation accidentelle et menacent de plus en plus la vie des civils et en particulier celle des démineurs spécialement formés à cette fin.

La Croatie, devant faire face à des épreuves économiques et évaluer les vastes exigences financières et technologiques qu'impose l'application d'un programme de déminage, est incapable de résoudre seule le problème, bien qu'elle essaie de tirer tous les avantages possibles de son propre programme. A l'heure actuelle, le Gouvernement croate héberge 270 000 personnes déplacées et plus de 280 000 réfugiés venant de la République de Bosnie-Herzégovine. Outre le financement de l'assistance humanitaire apportée à un demi-million d'habitants, la Croatie connaît de lourdes pertes économiques et une détérioration de son industrie depuis l'agression serbe dévastatrice. La présence de mines terrestres a causé une perte annuelle de 230 millions de dollars au seul secteur agricole tant supplémentaire de 70 millions de dollars a été perdu dans les domaines de la sylviculture et de la chasse. Pour toutes ces raisons, 330 000 hectares de terre ne sont pas cultivés.

Un programme international complet d'assistance au déminage est une mesure importante dans le processus général de reconstruction des pays après un conflit. En appliquant le programme de déminage à chaque pays, les caractéristiques particulières doivent être prises en compte et pas seulement d'un point de vue géographique ou technique. Pour la Croatie, ce programme favoriserait le redressement économique et le rétablissement d'un environnement sûr et normal, faciliterait le retour des réfugiés et des personnes déplacées, allégerait les barrières en matière de transports et de communications, protégerait les civils et le personnel de l'ONU et faciliterait la réintégration dans les zones protégées de la République de Croatie.

Les mines menacent en permanence la vie et la sécurité du personnel des Nations Unies qui participe aux missions de maintien de la paix. Elles limitent le mouvement des forces des Nations Unies, qu'elles soient chargées de fournir une aide humanitaire ou de maintenir la paix dans les zones hostiles. C'est une raison de plus, mais importante, qui justifie l'inscription de la question "Assistance au déminage" à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies.

La République de Croatie s'est jointe aux auteurs du projet de résolution qui a été présenté à l'Assemblée générale dans le sincère espoir que les résultats de nos discussions d'aujourd'hui se feront bientôt sentir dans les régions qui, aujourd'hui, en raison des mines, sont devenues des champs meurtriers.

M. Keating (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) :

Les mines terrestres sont un fléau insidieux. Elles tuent et mutilent des personnes, particulièrement des civils, en Asie, en Afrique, en Amérique latine et en Europe.

La Nouvelle-Zélande s'associe à ceux qui ont déjà exprimé la profonde inquiétude qu'ils ressentent devant les effets dévastateurs que des mines non désamorçées, disséminées et posées au hasard sans indication ont sur les civils dans des pays tels que le Cambodge, le Mozambique et l'ex-Yougoslavie.

Outre leurs conséquences dévastatrices sur les personnes qui s'y heurtent, les mines terrestres ont des effets sociaux et économiques très nuisibles. Les mines non désamorçées posées dans les champs, les forêts et les cours d'eau empêchent les cultures vivrières et les récoltes, l'élevage du bétail et la régénération des sols. Ces armes privent les civils dans les zones ravagées par la guerre du droit à la reprise sociale et économique.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont également affectées et, parfois, menacées par les mines terrestres qui mettent en péril la sécurité du personnel de maintien de la paix.

La Nouvelle-Zélande appuie sans réserve l'appel lancé en faveur d'un programme complet d'assistance au déminage. Pour nous, il ne s'agit pas simplement d'une question d'intérêt théorique. Les Néo-Zélandais qui font partie du personnel du maintien de la paix ont été témoins des effets dévastateurs que provoquent ces mines terrestres au cours de nombreuses opérations des Nations Unies dans des pays tels que l'Afghanistan et l'ex-Yougoslavie, et ils ont été eux-mêmes victimes de ces armes. La Nouvelle-Zélande a contribué au cours des années au programme de formation en matière de déminage en Afghanistan.

Le déminage est également une partie importante de la contribution qu'apporte la Nouvelle-Zélande aux efforts que font les Nations Unies pour relever certaines parties du Cambodge. Du personnel néo-zélandais travaille avec d'autres membres du personnel de maintien de la paix engagé dans l'Autorité provisoire des Nations Unies au

Cambodge (APRONUC) pour la création du Centre cambodgien de déminage. Le Centre contrôle les opérations de déminage, les programmes de sensibilisation au danger des mines et de formation des Cambodgiens aux techniques de déminage, et le Gouvernement cambodgien est censé assumer bientôt ces opérations.

Les accords sur la limitation de l'emploi des mines terrestres sont assez rares. Le seul accord multilatéral spécifique qui limite l'utilisation des mines terrestres est le Protocole II de ce qui est appelé communément la Convention des armes inhumaines.

La Convention elle-même est un document important, mais les Etats parties devraient examiner certaines faiblesses importantes qui limitent son efficacité, notamment en ce qui concerne le Protocole II. Par exemple, un appel est lancé en faveur du déminage après un conflit, mais aucun mécanisme de vérification n'existe pour garantir le respect de ces dispositions. De plus, dans les situations où il est manifeste que ces dispositions n'ont pas été respectées, la Convention ne prévoit aucune disposition pour veiller à leur application. La Nouvelle-Zélande appuie donc la demande d'une conférence de révision qui cherchera à renforcer la Convention en examinant ces questions. Cette conférence devrait se concentrer de toute urgence sur la question des mines terrestres et avoir pour priorité absolue la limitation efficace de ces armes.

Afin de montrer clairement sa répugnance pour les effets des mines terrestres et afin de s'engager pleinement dans le processus de révision de la Conférence, la Nouvelle-Zélande a ratifié la Convention. Nous prions instamment les autres de faire de même. Nous notons que la conférence de révision aura probablement lieu en 1995, ce qui donnera suffisamment de temps aux signataires pour procéder à la ratification.

Entre-temps, en attendant que le processus de révision soit amorcé, nous encourageons le dialogue sur les questions liées aux mines terrestres entre les Etats intéressés, et nous appuyons les propositions visant à former un groupe d'experts pour faciliter les discussions pendant la période précédant la conférence.

L'utilisation de mines terrestres par les Etats n'est pas le seul problème. En effet, le fait que des mines terrestres aient récemment été utilisées lors de conflits non seulement par des Etats mais aussi par des groupes qui ne peuvent être représentés à la table des négociations de l'ONU est préoccupant. Un certain type de contrôle efficace doit aussi être appliqué sur l'utilisation de mines terrestres par des groupes qui ne peuvent devenir partie à aucune convention.

Une telle question peut être abordée en examinant le commerce des mines terrestres et en adoptant des mesures pour en limiter ou en empêcher la livraison. Dans ce contexte, la Nouvelle-Zélande reconnaît les mesures prises unilatéralement par les Etats-Unis et la France, qui ont imposé un moratoire sur le transfert des mines terrestres.

La Nouvelle-Zélande considère que l'utilisation arbitraire et très répandue des mines terrestres et leur effet sur les populations civiles est un problème très préoccupant. Nous devons travailler de concert à promouvoir l'imposition de contrôles sur l'utilisation de ces armes.

La Nouvelle-Zélande travaille déjà avec d'autres pays sous les auspices de l'ONU et continuera de fournir, lorsqu'il le faudra, une assistance pratique en déminage.

La Nouvelle-Zélande appuie donc sans réserve le présent projet de résolution visant à encourager, à organiser et à coordonner l'assistance nationale, régionale et mondiale dans le domaine du déminage.

M. Pibulsonggram (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*) :

Ma délégation se félicite de l'occasion qui lui est donnée de participer au débat sur ce point nouveau et important de l'ordre du jour qu'est le déminage. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de cette question à propos de laquelle nous sommes saisis d'un projet de résolution.

Dans son rapport sur les travaux de l'Organisation que nous avons examiné la semaine dernière, le Secrétaire général souligne l'importance du déminage. Il y déclare que

"De toutes les tâches à accomplir pour remettre un pays sur la voie de la paix et de la prospérité, le déminage est peut-être celle qui revêt la plus grande urgence." (*A/48/1, par. 459*)

Le Secrétaire général mentionne, dans son rapport, la situation en Afghanistan, en Angola, au Cambodge, au Mozambique, en Somalie et dans l'ex-Yougoslavie en disant :

"On compte ... des dizaines de millions de mines laissées dans les zones de conflit." (*Ibid.*)

La présence de mines est un obstacle majeur à la réinstallation des citoyens, à la remise en état des infrastructures de transport et, en fait, à la reprise socio-économique. Le Secrétaire général conclut qu'aucune tentative de restaurer un sentiment de communauté et de

sécurité ne saurait réussir sans une opération de déminage efficace des mines terrestres.

Nous nous félicitons également du lancement, par le Secrétaire général, d'un programme d'action coordonné de déminage auquel participent le Département des affaires humanitaires, le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres organes appropriés.

Le Secrétaire général indique qu'au moins 10 millions de mines ont été laissées après la récente guerre, en Afghanistan. Ces mines non désamorçées continuent d'entraver sérieusement le retour à la vie normale dans de nombreuses parties du pays. Le Secrétaire général mentionne également dans son rapport l'utilisation fructueuse de chiens pour détecter les mines. La Thaïlande est fière d'avoir participé à cet effort. Des équipes de chiens détecteurs de mines de l'Armée royale thaïlandaise ont participé non seulement au déminage proprement dit, mais aussi à la formation d'équipes locales de chiens détecteurs de mine.

Au Cambodge, pays qui aborde une nouvelle étape de réconciliation nationale et de redressement à la suite de la tenue réussie d'élections générales et de la mise en place d'un nouveau gouvernement, certains obstacles et problèmes importants restent à résoudre. La réinstallation de milliers de personnes déplacées et de soldats démobilisés fait partie des questions prioritaires. Ces personnes, les atouts les plus précieux du Cambodge, devraient pouvoir retourner dans leur village, mener une vie normale, et ainsi contribuer au renforcement de l'économie du pays. Malheureusement, la réinstallation est rendue difficile du fait qu'une grande partie du Cambodge a été minée pendant les 10 années qu'a duré le conflit armé. Selon le Secrétaire général, environ 5 millions de mines sont disséminées dans les régions de l'est du pays. Pour cette raison, nous considérons le déminage comme l'une des conditions préalables essentielles au processus de reconstruction du Cambodge. A défaut de cela, des milliers de vies seraient mises en péril et la sécurité du personnel international engagé dans l'assistance humanitaire et de développement serait constamment en danger.

On a également dit que la guerre au Cambodge pourrait être la première de l'histoire dans laquelle plus de personnes avaient été tuées par les mines que par tout autre type d'armement. Même à l'heure actuelle, de 200 à 300 Cambodgiens meurent tragiquement ou perdent un membre chaque mois à cause de mines terrestres encore enfouies, et il y en a encore quelque 4 millions. Cette triste situation existe non seulement au Cambodge mais aussi en Angola, en Afghanistan, au Mozambique et ailleurs. Ma délégation joint donc sa voix à celle d'autres délégations pour exhorter la communauté internationale à ne pas rester

insensible à l'importance de la question du déminage et d'aider ces pays dans leur entreprise qui, compte tenu des millions de mines en cause, pourrait durer des décennies.

Pour sa part, la Thaïlande a envoyé deux bataillons d'ingénieurs au Cambodge pour contribuer au déminage et à la remise en état des grandes routes - un bataillon faisant partie de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) et un autre faisant partie de notre programme bilatéral d'assistance au Cambodge - en plus de contribuer à d'autres formes d'aide bilatérale dans le domaine du développement des ressources humaines. Je ne veux pas exagérer la contribution de la Thaïlande; pourtant, aussi modeste puisse-t-elle paraître, elle démontre notre volonté de prêter assistance où cela est possible et lorsque cela est nécessaire. En fait, la Thaïlande est disposée à continuer de fournir l'assistance nécessaire, comme elle l'a fait dans le passé, que ce soit dans le domaine du développement de l'infrastructure ou celui du développement des ressources humaines.

Ma délégation désire féliciter la Belgique et la Communauté européenne pour avoir soumis ce point important et opportun à l'attention de l'Assemblée générale. Nous appuyons le projet de résolution dont nous sommes saisis et nous l'avons également parrainé. Nous attendons avec impatience le rapport complet du Secrétaire général, qu'il devrait soumettre avant la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes également d'avis que la possibilité de mettre sur pied un fonds volontaire pour le déminage devrait être explorée.

Ma délégation exprime elle aussi l'espoir que le projet de résolution dont nous sommes saisis mobilisera le plus large appui.

Le Prince Sisowath Sirirath (Cambodge)
(interprétation de l'anglais) :

Tout d'abord, ma délégation souhaite exprimer ses sincères remerciements à la Communauté européenne et aux divers pays amis qui ont pris l'initiative de présenter le projet de résolution A/48/L.5, qui s'intitule "Assistance au déminage", au titre du point 155 de l'ordre du jour.

Le Cambodge est supposé avoir refermé le chapitre de 21 ans d'une guerre horrible, mais le peuple cambodgien continue d'être victime d'une implacable série de catastrophes d'origine humaine provoquées par le nombre massif de mines qui ont été posées dans tous les champs de notre pays pendant la guerre. Aujourd'hui, alors que le cessez-le-feu est entré en vigueur grâce à l'Accord de paix de Paris en date du 23 octobre 1991, et que la paix règne à nouveau dans le pays, on trouve encore des milliers de mines le long des sentiers, des rizières, des cours d'eau et autour des villages et hameaux.

Lorsque la population de mon pays évoque les mines, elle les appelle les "sentinelles éternelles" qui jamais ne dorment et peuvent frapper à tout moment. Si ces mines ne sont pas enlevées et détruites, elles continueront de tuer des civils innocents jusqu'au XXI^e siècle. Contrairement aux bombes ou aux obus d'artillerie, qui sont spécialement conçus pour exploser lorsqu'ils se rapprochent de leur cible ou l'atteignent, les mines dorment jusqu'à ce qu'une personne, un véhicule ou un animal déclenche leur mécanisme de détonation. Ces mines sont des armes aveugles qui ne font pas la distinction entre un soldat ou un civil. Elles ne reconnaissent aucun traité de paix ou cessez-le-feu. Elles continueront d'exister longtemps après la fin de la guerre; elles mutileront ou tueront les enfants et les petits-enfants des soldats qui les ont posées.

En temps de guerre ou de paix, le personnel militaire victime de mines a plus de chance d'être rapidement soigné que la population civile. Comme nul ne l'ignore, les fantassins se déplacent le plus souvent en groupes et sont munis d'un équipement de premier secours et de communication. Ils ont toujours la possibilité d'appeler par radio leurs bases ou leurs camps militaires pour demander de l'aide. Par contre, peu - voire aucun - des civils à se trouver dans des zones en guerre ou à proximité de ces zones ont des chances d'être rapidement évacués. Les civils les plus exposés aux mines sont les populations rurales pauvres qui vivent loin des villes ou des agglomérations et qui ne bénéficient d'aucune infrastructure médicale adaptée. Les paysans pauvres à la recherche de bois et de nourriture ou qui labourent leurs champs sont particulièrement exposés. Les enfants qui gardent le bétail sont eux aussi extrêmement menacés. Et parfois, attirés par l'inconnu et inconscients du danger, ils jouent avec des mines, qu'ils prennent pour des jouets, avec les conséquences dévastatrices que l'on sait.

Même lorsque les civils blessés par des mines réussissent à bénéficier de soins médicaux, souvent ils ne reçoivent pas tous les soins nécessaires parce que l'équipement radiologique, les anesthésiques, le matériel chirurgical et les antibiotiques font défaut ou sont insuffisants. D'une façon générale, les victimes de mines subissent plus souvent une amputation que les victimes d'autres munitions.

La semaine dernière encore, mon gouvernement, sous la présidence de S. A. R. le Prince Norodom Ranariddh et de S. E. M. Hun Sen, a envoyé une lettre au Secrétaire général afin d'attirer son attention sur le grave problème que représentent les mines au Cambodge. Ils ont indiqué que le problème des mines au Cambodge à l'heure actuelle est épouvantable et entrave considérablement la croissance, le développement et la sécurité. Les mines tuent ou mutilent chaque mois plus de 300 Cambodgiens; elles empêchent l'accès à la terre pour y cultiver des produits de subsistance

et y réinstaller des personnes déplacées; elles font peser un énorme fardeau sur une infrastructure déjà limitée et elles nient le droit élémentaire de chaque Cambodgien à jouir d'un environnement sûr.

Le Cambodge, qui compte plus de 9 millions d'habitants, possède déjà le pourcentage de personnes physiquement handicapées le plus élevé de tous les pays du monde. A l'heure actuelle, on compte plus de 40 000 personnes amputées au Cambodge à la suite de blessures causées par des mines. La plupart des victimes sont des paysans civils qui ont marché sur des mines alors qu'ils ramassaient du bois, cultivaient le riz, gardaient des animaux ou pêchaient. Un nombre équivalent sont décédés à la suite d'hémorragie, ayant été trouvés morts dans leurs champs ou ayant succombé à leurs blessures faute d'avoir pu être transportés vers un centre médical.

La plupart des personnes amputées, lorsqu'elles ont été soignées, quittent l'hôpital avec peu d'espoir pour l'avenir. Le Cambodge est un pays agricole qui a besoin de la force physique de tous ses citoyens robustes pour assurer sa survie. Notre agriculture est un secteur qui nécessite une forte main-d'oeuvre et exige la participation de chacun. Une personne handicapée physiquement peut devenir une charge pour la famille, quelqu'un qui se nourrit mais qui ne produit rien. Je déplore d'avoir à dire à l'Assemblée qu'après 21 ans de guerre et de souffrances, le Cambodge ne dispose toujours pas de centres de réhabilitation et d'aucune législation qui puisse protéger les personnes handicapées contre la discrimination ou l'exploitation.

Mais dans la nouvelle Constitution promulguée par S. M. Norodom Sihanouk, Roi du Cambodge, le 24 septembre 1993, le Gouvernement royal cambodgien s'est fixé comme priorité la création de centres de rééducation physique pour personnes handicapées afin de les aider à s'adapter à leur nouvelle vie et leur éviter de devenir mendiants ou délinquants. De nombreuses personnes amputées, incapables de trouver du travail, s'exilent vers la capitale de Phnom Penh ou vers d'autres grandes villes et deviennent un fardeau pour le Gouvernement et un spectacle désolant pour les visiteurs et pour les Cambodgiens.

Ma délégation sait que le problème des mines ne se pose pas seulement au Cambodge. Le même problème se pose en Afghanistan, en Angola, au Liban, en Somalie et en Bosnie-Herzégovine, des pays qui ont aussi été dévastés par de longs conflits et guerres.

Ma délégation est profondément reconnaissante aux organisations non gouvernementales, telles que le Cambodia Trust au Royaume-Uni, l'Indochina Project et de nombreuses autres, en particulier Handicap International, organisation humanitaire basée en Belgique qui a créé 13 ateliers de

fabrication de prothèses au Cambodge; ces organisations ont permis la rééducation physique de Cambodgiens handicapés victimes de mines.

Ma délégation souhaite attirer l'attention des représentants ici présents sur le problème des mines disséminées à travers tout le Cambodge et demande la poursuite de l'aide et de la coopération de la communauté internationale pour en enlever le plus possible.

Le mandat confié à l'Autorité provisoire des Nations Unies pour le Cambodge prendra officiellement fin le 15 novembre 1993. L'équipe internationale aura quitté le Cambodge d'ici là, et aucun conseiller ne pourra fournir une assistance aux Cambodgiens dans le domaine de la sécurité et des techniques, de la logistique, des communications et des finances, comme pour ce qui est de l'accès au Fonds d'affectation spéciale pour le Centre cambodgien de déminage des Nations Unies. Pour autant que nous le sachions, les opérations de déminage prendront fin le 1er novembre 1993.

L'assistance des Nations Unies s'impose donc de toute urgence si l'on veut remédier à la situation. Des solutions bilatérales ont été proposées et étudiées, mais ce processus prendra des mois; le Centre cambodgien de déminage risque de rester inactif, et un effort considérable sera nécessaire pour qu'il fonctionne de nouveau.

La solution au problème des mines au Cambodge s'impose d'urgence. La seule solution pour que le déminage se poursuive nous paraît être la prorogation pour une période de 60 jours du mandat du personnel international encore en fonctions au Centre cambodgien de déminage, pour permettre de chercher à résoudre tous les problèmes.

L'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge a fait une oeuvre remarquable en créant le Centre cambodgien de déminage, et il serait tout à fait regrettable d'en permettre la fermeture en raison de l'absence d'un petit groupe consultatif international. Le Centre cambodgien de déminage a jusqu'à maintenant nettoyé plus de 3 800 000 mètres carrés de champs de mines. Cette tâche dangereuse exige un budget important pour l'acquisition d'équipement spécial pendant les cinq à 10 prochaines années. Ma délégation espère que la communauté internationale permettra de faire du Cambodge un pays sûr pour les générations actuelles et futures.

Compte tenu de l'importance que de nombreux pays accordent à cette question critique, ma délégation demande d'urgence l'appui et la coopération de la communauté internationale. Ma délégation est parfaitement consciente également de la participation importante de la communauté internationale à la recherche de solution au problème des

mines terrestres au Cambodge, et nous lui sommes infiniment reconnaissants d'avoir réagi de façon tout à fait positive et d'avoir exprimé la volonté de continuer à aider le Cambodge à se remettre de ce terrible cauchemar.

C'est dans ce contexte que ma délégation est heureuse de coparrainer le projet de résolution A/48/L.5, intitulé "Assistance au déminage", au titre du point 155 de l'ordre du jour.

M. Elhouderi (Jamahiriya arabe libyenne)
(interprétation de l'arabe) :

Les régions qui ont été le théâtre d'opérations militaires et dont le sol contient un grand nombre de mines continuent d'être une grave source de terreur, de crainte et d'angoisse. D'autre part, la présence de ces mines entrave le développement économique ainsi que les efforts déployés pour freiner la dégradation de l'environnement. Pendant longtemps, l'Assemblée générale a démontré qu'elle était consciente des effets dévastateurs des mines en adoptant de nombreuses résolutions sur la question, la dernière étant la résolution 40/197. Dans ces résolutions, l'Assemblée a souligné les dangers résultant de la présence des vestiges matériels de la guerre, des mines en particulier, à cause des pertes de vie, de la destruction de propriété et de la grave obstruction des efforts d'amendement des terres et de reconstruction.

Le Secrétaire général, dans son "Agenda pour la paix" (A/47/277), a prêté une attention considérable au problème des mines. Il a souligné l'importance du déminage, opération essentielle en raison du danger que les mines posent pour la population et de leurs effets néfastes sur l'activité économique, en particulier le relancement de l'agriculture et le redémarrage des transports. En discutant l'"Agenda pour la paix" à la quarante-septième session de l'Assemblée générale, ma délégation a remercié le Secrétaire général d'avoir soulevé la question de déminage, et d'avoir notamment mis l'accent sur la nécessité de s'occuper du grave problème des mines qui restent disséminées dans des zones de conflit, comme c'est le cas pour mon pays, qui a été le théâtre d'opérations militaires pendant la seconde guerre mondiale, au cours de laquelle un grand nombre de mines ont été posées dans notre sol. Les explosions de mines ont causé la perte de milliers de vies et la présence de ces champs de mines continue d'entraver nos efforts pour combattre la sécheresse et la désertification et gêne nos tentatives d'amender les terres.

Ma délégation se félicite du fait que l'Assemblée générale a accepté d'inscrire à son ordre du jour de la présente session le point intitulé "Assistance au déminage". Ma délégation se félicite également du projet de résolution présenté au titre de ce point (A/48/L.5), car ce texte reflète certaines de nos préoccupations, et se félicite en particulier

de la référence au paragraphe 58 de l'"Agenda pour la paix", qui traite des problèmes découlant des mines posées dans les zones de conflit actuel ou passé. Nous avons espéré une référence explicite à ce problème dans le projet de résolution. Nous aurions aimé également que le projet de résolution tienne compte de certains autres aspects du problème des mines : celui de demander aux Etats responsables de la pose des mines de fournir toute l'information et toute l'aide technique nécessaires pour mener à bien les opérations de déminage, et de payer des dommages-intérêts aux Etats dans le sol desquels ils ont posé ces mines, comme cela a déjà été demandé dans des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et d'autres organes et organisations, comme l'Organisation de la Conférence islamique et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Tout en clarifiant sa position en ce qui concerne le problème des mines et la façon d'en traiter les séquelles, notre délégation espère que le projet de résolution qui doit être adopté par l'Assemblée générale à ce sujet contribuera à la solution du problème. A cet égard, ma délégation souhaite souligner en particulier le contenu du paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution, qui engage instamment tous les Etats Membres à prêter au Secrétaire général leurs pleins concours et coopération à cet effet et à lui fournir toutes données et informations utiles à la rédaction du rapport qu'il présentera à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Mme Treimanis (Lettonie) (*interprétation de l'anglais*) :

Je prends la parole au nom de l'Estonie, de la Lituanie et de mon propre pays, la Lettonie.

Nous nous félicitons de l'initiative de la Communauté européenne, qui a proposé l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du point intitulé "Assistance au déminage". Nous voulons souligner que le déminage est une composante essentielle de la consolidation de la paix, car il aide à instaurer les conditions d'une paix durable dans les zones de conflit et de tension. Nous sommes aussi préoccupés par les destructions qu'entraînerait sur les plans humanitaire, social, économique et écologique le fait de ne pas enlever les mines, ainsi que par les dommages que pourraient causer les champs de mines restants à la population civile et aux missions de maintien de la paix dans les pays frappés par les conflits armés. L'assistance au déminage est d'une importance cruciale pour ces pays, car ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour déminer les immenses champs de mines laissés par les conflits armés. Ce problème, tout en étant d'abord celui des pays affectés, est aussi un objet de préoccupation pour tous les Etats, car la sécurité de chaque région est aussi dans l'intérêt de chaque membre de la communauté internationale. Nous

croions que les travaux de déminage devraient se poursuivre sur la base d'un programme de l'ONU et en coopération avec les organisations régionales. Un tel programme procurerait l'aide nécessaire pour lancer les opérations de déminage et mettrait les programmes d'information et de formation pertinents à la disposition de tous les pays.

Il est approprié de signaler que cette aide devrait être fournie non seulement aux pays qui ont récemment connu des tensions civiles et une situation de guerre, mais aussi à ceux qui sont dans une période de transition due à de récents changements politiques fondamentaux. Les Etats baltes sont confrontés à ce problème par suite de la présence illégale de forces militaires étrangères sur leur territoire souverain. Ces forces ont abusé de notre sol et laissent derrière elles de grandes quantités d'engins non explosés répartis sur une surface considérable. Il existe aussi de nombreux dépôts de munitions devant être éliminés.

Il y a de nombreux sites dans les Etats baltes qui sont extrêmement dangereux. En Lettonie, il y a plus de 42 000 hectares de territoire qui doivent être déminés et qui contiennent environ 24 000 engins non explosés. Il faudrait à la Lettonie, avec ses connaissances techniques et ses ressources en personnel limitées, 30 ans pour déminer ces sites. Bon nombre des dépôts et des armes datent de la seconde guerre mondiale. L'insuffisance des ressources techniques et le manque de personnel nécessaires pour mener à bien le déminage des sites entraîne un danger possible pour la population civile et empêche la récupération des terres à des fins agricoles pacifiques.

Nous coparrainons le projet de résolution intitulé "Assistance au déminage", car nous sommes convaincus que la mise en oeuvre fructueuse du texte qui sera adopté contribuera à la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde, sauvera des vies et favorisera une récupération rapide à des fins pacifiques des terres affectées.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/48/L.5.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/48/L.5?

Le projet de résolution A/48/L.5 est adopté (résolution 48/7).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, qui souhaite expliquer la position de sa délégation. Je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et doivent être faites par les délégations de leur place.

M. Rivero (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) :

Notre délégation souhaite traiter du projet de résolution contenu dans le document A/48/L.5, présenté au titre du point 155 de l'ordre du jour par les délégations des pays de la Communauté européenne et d'autres délégations et intitulé "Assistance au déminage", et expliquer sa position à son sujet.

Ma délégation s'associe pleinement à celles qui ont exprimé leurs préoccupations au sujet des conséquences, pour la population civile des pays où se sont produits des conflits armés, de la présence de mines et de la nécessité de procéder au déminage. En vertu de sa position sur cette question, Cuba a participé activement à la Conférence tenue sous l'égide de l'ONU au début des années 80 et qui a abouti à l'établissement de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, et de ses trois Protocoles, dont un porte spécifiquement sur les mines.

Par ailleurs, notre délégation reconnaît que la question de la nécessité de procéder au déminage a récemment acquis un caractère plus urgent en raison de conflits qui ont éclaté il y a peu de temps et qui ont amené des organismes internationaux et des organisations non gouvernementales à prendre diverses mesures. Néanmoins, bien que notre délégation se soit associée au consensus relatif au projet de résolution parce qu'elle partage l'esprit humanitaire qui l'a inspiré, nous aimerions exprimer certaines observations à caractère politique et technique qui nous paraissent indispensables.

Premièrement, la question du déminage fait partie de celles qui ont été abordées dans l'"Agenda pour la paix" proposé par le Secrétaire général, au sujet duquel ont eu lieu des négociations et ont été prises des décisions concernant certaines de ses parties. Notre délégation estime qu'il ne serait pas approprié de séparer certains éléments spécifiques de l'ensemble des questions qui ont fait l'objet d'une décision en rapport avec les propositions relatives à l'"Agenda pour la paix", car cela pourrait entraîner une prolifération de résolutions qui rendrait notre travail beaucoup plus complexe et pourrait susciter une certaine confusion.

Deuxièmement, toute considération à propos de la réalisation d'activités de déminage doit s'inscrire dans le cadre de la résolution 47/120 B, qui, rappelons-le, souligne que les activités liées à la consolidation de la paix doivent être menées seulement après la fin des conflits et doivent rallier l'accord des parties ou être effectuées sur la base des accords ayant mis fin aux conflits.

Troisièmement, le projet de résolution souligne de façon équilibrée la menace que posent les mines et autres engins non explosés à la sécurité, à la santé et à la vie du personnel qui participe aux opérations humanitaires, de maintien de la paix et de réhabilitation en faveur de la population civile, pour laquelle les mines et autres engins non explosés constituent ainsi une préoccupation inévitable.

Quatrièmement, la demande faite au Secrétaire général pour qu'il présente un rapport sur les aspects financiers des activités liées au déminage est extrêmement ambiguë. Notre délégation estime que ces activités doivent être financées à partir d'un fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions volontaires, et qu'il faudrait aussi envisager, comme l'a dit la délégation équatorienne, un apport financier de la part des pays producteurs et exportateurs de mines. Quoi qu'il en soit, les activités, que ce soient les programmes d'information et de formation ou les opérations de déminage elles-mêmes, doivent être entièrement financées par ce fonds.

Cinquièmement, la résolution tend à établir un mécanisme parallèle, dirons-nous, à celui qui est prévu à l'article 9 du Protocole II sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de mines, pièges et autres dispositifs de la Convention de 1980 mentionnée ci-dessus, qui définit les modalités de la coopération internationale pour le déminage. L'article 8 de ce même Protocole traite de la protection des forces et des missions de l'ONU contre les effets des mines.

Finalement, il est quelque peu contradictoire, dans les circonstances actuelles, alors que sont déployés des efforts en faveur de ce que l'on appelle la rationalisation des travaux, que soit présenté et soumis au vote en séance plénière un projet de résolution qui porte essentiellement sur les mines, lorsqu'on sait que la Première Commission va examiner deux autres projets sur les mines également : un qui vise à établir un moratoire sur l'exportation des mines antipersonnel, et un autre qui propose la convocation d'une Conférence de révision de la Convention de 1980 précitée en vue d'y apporter certaines modifications relatives à la question des mines. Notre délégation est d'avis que cette question doit être examinée de manière intégrée et par une seule instance, soit la Première Commission, dans le cadre d'un texte abordant le sujet dans toutes ses dimensions.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Aucune autre délégation n'ayant exprimé le désir de prendre la parole, puis-je considérer que l'Assemblée en a terminé avec l'examen du point 155 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 40.